



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 20 décembre 2019

N° 190 / H030

COMMISSION « DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

Réunion du 28 novembre 2019

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION	2
LISTE DES PARTICIPANTS	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	5
AVIS ÉMIS EN COMMISSION	32
LISTE DES DOCUMENTS	33
AVIS D'OPPORTUNITÉ	34

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 28 novembre 2019 -

Présidente : Christine D'AUTUME, Inspectrice générale, Présidente du Collège Santé de l'Inspection générale des affaires sociale

Rapporteuses : Chantal CASES, Directrice des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Lucile OLIER, Cheffe de service, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère des Solidarités et de la Santé

Responsable de la commission : Yara MAKDESSI (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION	5
LE REGLEMENT EUROPEEN SUR LES STATISTIQUES SOCIALES	5
EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES	8
Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la Défense (ESCAPAD 2021).....	9
Enquête Autonomie 2021 et 2023.....	10
Enquête régionale sur le sport à La Réunion.....	14
Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants	17
Etude de l'impact sur la santé de l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen.....	21
STATISTIQUE PUBLIQUE ET NOUVELLES SOURCES DE DONNEES : RESULTATS ET UTILISATIONS INNOVANTES	24
Health Data Hub, point d'avancement du projet	24
Utilisations innovantes du SNDS.....	25
Le calcul de l'IPC à partir des données de caisse	26
Echanges	29
Avis de la commission.....	30
CONCLUSION	31

Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
AUBERT	Patrick	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
AUDIER	Florence	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
AZANOWSKY	Jean-Michel	Haut conseil de la santé publique (HCSP)
BARLET	Muriel	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
BELGHITH	Feres	Observatoire national de la vie étudiante (OVE)
BLANCHARD	Myriam	Santé Publique France
BOUVET	Bruno	B2Ge Conseil
CARVALHO	Huilton	Observatoire national de la vie étudiante (OVE)
CASES	Chantal	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
D'AUTUME	Christine	Ministère des Solidarités et de la santé - Inspection générale des affaires sociales (IGAS)
DE LA ROCHEBROCHARD	Elise	Institut national des études démographiques (INED)
DELAUNAY	Isabelle	Conseil départemental du Vaucluse
DOUTRELIGNE	Matthieu	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
FERRY	Odile	Observatoire national de la vie étudiante (OVE)
JACOB	Sylvia	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
LAGANDRÉ	Véronique	Fédération des particuliers employeurs
LE MINEZ	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LE NEZET	Olivier	Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)
LE VERGE	Julie	B2Ge Conseil
LECLAIR	Marie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LEFEBVRE	Geoffrey	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MANGENEY	Catherine	Observatoire régional de santé d'Île-de-France
MAUREL	Françoise	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)

MAX	Vincent	Haut conseil de la santé publique (HCSP)
NICOLAU	Javier	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
PHILIPPON	Antoine	Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)
RAFFIN	Valérie	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
RICHARD	Jean-Baptiste	Santé Publique France
ROBERT-BOBÉE	Isabelle	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
SELZ	Marianne Marion	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
SERIEYX	Yvon	Union nationale des associations familiales (UNAF)
SILBERMAN	Roxane	Centre Maurice Halbwachs CNRS
SPILKA	Stanislas	Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - Quetelet

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Christine d'AUTUME.

INTRODUCTION

Christine D'AUTUME

Bonjour à tous. Notre réunion sera structurée en deux temps. Dans un premier temps, nous examinerons des projets d'enquête pour avis d'opportunité après un point d'information concernant le règlement européen sur les statistiques sociales qui vient d'être publié. Nous avons prévu, dans un second temps, une discussion sur les nouvelles sources de données afin d'identifier les utilisations innovantes. Nous aborderons deux champs différents : l'utilisation des données de santé dans le cadre du Health Data Hub, et dans le système national des données de santé (SNDS), puis l'utilisation des données de caisse pour le calcul de l'indice des prix à la consommation.

LE REGLEMENT EUROPEEN SUR LES STATISTIQUES SOCIALES

Christine D'AUTUME

Ce règlement européen s'impose, en tant que règlement, à tous les Etats membres et vise à améliorer la qualité de la production statistique et à harmoniser les données.

Chantal CASES

Nous avons déjà un peu parlé de ce règlement à diverses occasions au cours des séances de cette commission. Il a également donné lieu à des présentations d'avancement de rénovation d'enquêtes, notamment l'enquête Emploi, dont la rénovation de questionnaire avait entraîné la constitution d'un groupe de travail. Ce règlement a été publié le 10 octobre. Il est assorti d'un certain nombre de textes d'exécution, dont une bonne partie sera publiée d'ici la fin de l'année, notamment le planning des enquêtes, un acte dit commun regroupant l'ensemble des concepts, définitions et éléments utiles à toutes les enquêtes, et enfin les actes d'exécution et actes délégués sur les enquêtes Emploi et SRCV, ou Force de travail et SILC selon le vocable européen.

Le processus de préparation de ce règlement a duré environ dix ans. Nous pourrions même trouver quelques éléments de préparation début 2010. Ce processus a été lancé par un mémorandum des directeurs généraux des INS appelant à la modernisation des enquêtes sociales et à une plus grande cohérence de ces enquêtes. Pendant une grande période, le travail de préparation a été mené dans des groupes de travail spécialisés auxquels les statisticiens des différents pays ont participé. Fin 2015, les directeurs des instituts nationaux de statistiques ont été consultés sur un premier texte. Après une année de réflexion, nous sommes entrés dans le processus dit de co-législation, où Conseil et Parlement travaillent sur un texte. Un compromis a été voté juste avant la fin de la précédente mandature du Parlement, en avril 2019. Ce règlement entrera en application en janvier 2021. Après le règlement sur l'agriculture, ce texte représente l'un des premiers apprentissages de la mise en place de règlements-cadres qui sont destinés à structurer un champ des statistiques européennes.

Ce règlement repose sur l'idée, selon la première phrase de ses considérants, que « *les données et les indicateurs statistiques constituent l'épine dorsale des politiques responsables fondées sur des données probantes* ». Il vise à structurer et harmoniser la production des enquêtes sociales auprès des ménages. D'autres règlements-cadres viendront couvrir les questions de population et le recensement. Ce texte marque un progrès en matière de cohérence, puisque ces enquêtes sociales auprès des ménages étaient auparavant organisées plutôt en tuyaux d'orgue, avec un règlement par enquête. Or ces différents règlements, conçus au fil du temps, n'étaient pas toujours totalement cohérents entre eux dans leur contenu et leur structure.

La nouveauté de ce règlement réside dans le travail sur des concepts communs et plusieurs noyaux

concentriques de variables standardisées, avec des contraintes de qualité renforcées. Ces contraintes de qualité existaient ici ou là dans les différents règlements existants. Elles sont là aussi rendues plus cohérentes. Le règlement formule des demandes en termes de précision, harmonise des rapports qualité, etc. Répondant aux attentes des instituts nationaux de statistiques, ce règlement sera assorti d'une programmation pluriannuelle des enquêtes. En tant que statisticiens publics, nous aurons donc une vision plus claire et à long terme des enquêtes que nous devons réaliser chaque année et des dates auxquelles nous devons produire des résultats.

Le règlement comporte 7 grandes thématiques correspondant à 7 grandes enquêtes. Le premier thème a trait à la main d'œuvre et recouvre essentiellement l'enquête Emploi. Une partie du règlement donne une base juridique à la production par Eurostat de taux de chômage mensuels réalisés sur une base volontaire jusqu'à présent. Les Etats transmettaient soit des taux de chômage mensuels, soit comme nous le faisons, les nombres de demandeurs d'emploi en fin de mois, qui étaient utilisés par Eurostat en modélisation, en lien avec l'enquête Emploi, pour produire, sous sa responsabilité, un taux de chômage mensuel. Le processus demeure inchangé. La France ne met pas vraiment l'accent sur cette publication ; elle a cependant engagé quelques discussions avec Eurostat sur l'ajustement du modèle et les nombreuses révisions qui étaient effectuées dans un passé récent.

Le deuxième thème concerne le revenu et les conditions de vie et correspond au panel de ménages sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Viennent ensuite la santé, avec l'enquête sur la santé EHIS, l'éducation et la formation, avec les enquêtes dites AES sur la formation des adultes, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, avec les enquêtes TIC menées auprès des ménages. Enfin, le règlement couvre deux thèmes nouveaux qui ne faisaient pas l'objet d'un règlement européen jusqu'à présent, l'emploi du temps et la consommation. Ainsi, les enquêtes Budget de famille seront désormais obligatoires. L'enquête Emploi du temps, qui était très régulièrement demandée dans le cadre du Cnis, figure dorénavant au règlement et repose sur les concepts communs de celui-ci, mais elle reste sur une base facultative pour l'instant.

Il existe un grand nombre de variables communes à différentes enquêtes, définies précisément. Pour autant, le choix est laissé aux pays sur le questionnement et le mode de collecte pour fournir ces variables en dehors de quelques exceptions comme le module dit BIT de l'enquête Emploi, qui permet de fournir le taux de chômage au sens du BIT. Celui-ci est défini à partir d'un questionnaire commun, précis et traduit. Pour tout le reste, il nous est demandé de fournir des variables avec une définition précise, établie dans des textes associés, mais nous avons le choix de les collecter par internet, téléphone ou en face à face, voire dans certains pays directement sur questionnaire papier, et de formuler les questions comme nous l'entendons. Je dois dire qu'aucun pays n'aurait accepté que l'on impose des modes de collecte de façon systématique, dans la mesure où les systèmes statistiques et les moyens sont extrêmement différents.

Le règlement généralise un concept de ménage au sens économique. Nous le pratiquions déjà en France dans la plupart des enquêtes, sauf dans le recensement où ce concept ne sera toujours pas imposé. Nous ne l'utilisons pas non plus dans l'enquête Emploi. Il s'agit de distinguer les colocataires des autres ménages qui partagent leurs ressources ou leurs dépenses. Les contraintes de précision sont définies dans une annexe du règlement-cadre sur plusieurs indicateurs, y compris pour deux indicateurs, la part de chômage et le risque de pauvreté, au niveau régional NUTS2 correspondant aux anciennes régions administratives. Les délais de transmission sont eux aussi fixés dans la loi et pour partie raccourcis. Enfin, le reporting qualité est harmonisé.

Des éléments de flexibilité sont par ailleurs inclus dans le règlement pour prévoir des ajustements des enquêtes au fur et à mesure de l'évolution des besoins. Les pays ont néanmoins souhaité que ces contenus soient modifiables à la marge pour maîtriser leurs coûts, mais aussi pour maîtriser la comparabilité temporelle des enquêtes et pouvoir produire des séries de données comparables dans le temps. Eurostat soutient des études pilotes sur de nouveaux sujets ou de nouvelles méthodes de collecte. Une expérimentation est en cours sur les violences de genre et des groupes de travail ont été constitués sur des méthodes de collecte par des outils numériques pour les enquêtes Emploi du temps, notamment un agenda électronique. Par ailleurs, Eurostat soutient l'innovation sur ces sujets, mais aussi l'adaptation des systèmes statistiques nationaux aux contraintes du règlement par des financements et des dérogations temporaires. Nous en demanderons quelques-unes. Nous avons notamment un vrai sujet pour raccourcir la production des données de revenus associées à SILC, fournies par des données administratives. Il nous faudra encore plusieurs années pour atteindre les délais souhaités par Eurostat.

En France, avec l'élargissement des thèmes sous règlement européen, une part croissante de notre programme d'enquêtes sera soumise au règlement. Le calendrier et le programme d'enquêtes seront donc de plus en plus contraints. Cette évolution présente l'avantage de garantir la réalisation régulière de ces enquêtes. Pour autant, des contraintes plus fortes pèseront aussi sur le calendrier des autres enquêtes. Nous avons déjà évoqué cette question à propos de l'enquête Logement.

Nous devons par ailleurs ajuster nos échantillons pour nous conformer aux contraintes de précision. Nous avons également décidé de raccourcir le panel SRCV à la durée obligatoire fixée par le règlement-cadre, c'est-à-dire quatre ans, afin d'éviter les problèmes d'attrition qui se renforçaient après la période d'obligation de réponse. Cet ajustement des échantillons a été réalisé à l'occasion du renouvellement décennal de notre échantillon maître des enquêtes et de celui de l'enquête Emploi. Il sera basé sur les données fiscales et non plus sur le recensement, avec de nouvelles méthodes plus efficaces, qui permettent d'améliorer la précision du tirage en n'augmentant pas, voire en réduisant certains échantillons. Finalement, nous ajusterons légèrement la répartition régionale de l'échantillon de l'enquête Emploi et nous réduirons un peu sa taille globale. Pour SRCV, les contraintes de précision demandées sur le risque de pauvreté au niveau régional se révélaient extrêmement coûteuses à réaliser par l'augmentation de la taille de l'échantillon. Nous avons donc obtenu l'accord collectif d'introduire dans le règlement la possibilité d'utiliser des méthodes petit domaine pour cet indicateur.

La rénovation des enquêtes a commencé par l'enquête Emploi et SRCV. Nous passons au multimode sur l'enquête Emploi. Nous avons par ailleurs un projet plus général de passage au multimode et de standardisation de la filière de collecte des enquêtes ménages à l'Insee, qui seront facilités par l'ensemble de concepts et de variables communs produits dans le cadre de ce règlement. Enfin, nous devons travailler sur le délai de transmission des données de revenus dans SRCV. Nous devons gagner six mois, ce qui est loin d'être négligeable.

Christine D'AUTUME

Je retiens que la principale contrainte concerne la contraction du calendrier.

Chantal CASES

Nous n'en étions pas très éloignés de la cible. D'autres pays se trouvent beaucoup plus en difficultés que nous.

Bernard SUJOBERT, CGT

Sur la consommation, cette nouveauté me paraît intéressante et stimulante. Dans les années 1970, l'Insee avait mené des travaux extrêmement substantiels. Ceux-ci ont ensuite perdu en visibilité, voire en qualité et en quantité. Nous nous posons aujourd'hui de nombreuses questions sur les comportements de consommation, avec des distinctions selon les catégories de ménages. De ce point de vue, cette évolution est prometteuse. Nous nous félicitons de cette avancée que nous suivrons avec intérêt et encouragements.

Yvon SERIEYX, UNAF

Le règlement comprend-il des recommandations sur le traitement des régions ultrapériphériques (DROM) ? Restreint-il les possibilités de recueil de variables qui ne sont pas demandées ? Fixe-t-il des contraintes de temps de passation ? Sur la définition des ménages, enfin, deux conjoints qui font budget séparé sont-ils considérés comme un ou deux ménages ?

Chantal CASES

Pour la France, le règlement couvre l'ensemble du territoire, la France métropolitaine et les DOM, mais en partie seulement. Il est possible, par exemple, de ne pas collecter l'enquête SRCV dans les DOM. S'agissant des variables non recommandées, le règlement laisse les pays libres de la manière de collecter les variables. Il leur impose de fournir dans les délais prescrits et avec la précision exigée les variables correspondant aux concepts du règlement. Il ne nous est pas interdit de produire d'autres variables, mais les contraintes de coût s'appliqueront sur ce sujet comme elles s'appliquaient précédemment. Nous conservons la possibilité de travailler sur des sujets connexes. Néanmoins, nous serons peut-être plus attentifs à assurer une bonne cohérence entre les données que nous

collectons à côté des données obligatoires.

S'agissant des conjoints, pour être un ménage, il faut partager les ressources et les dépenses dans leur ensemble. Les colocataires partagent évidemment des dépenses lorsqu'ils doivent payer un loyer et parfois quelques dépenses de logistique communes, mais cela ne va pas beaucoup plus loin. Je ne suis pas sûre que nous puissions trouver dans les enquêtes de couples qui ne partagent pas les dépenses essentielles du ménage. Je ne pense pas que nous serons confrontés à des difficultés pour repérer un couple dans le cadre de cette nouvelle notion de ménage. Nous la pratiquons déjà dans les enquêtes portant sur les revenus. En dernier ressort, les textes d'application du manuel nous invitent à demander aux personnes concernées si elles forment un ménage.

Marianne-Marion SELZ, Société française de statistiques

Le règlement comporte de nombreuses contraintes. Que se passe-t-il si un pays ne les respecte pas ? Des sanctions sont-elles prévues ?

Chantal CASES

Nous devons rendre compte à travers notamment nos rapports qualité de la manière dont nous exécutons le règlement. Durant plusieurs années, des règlements d'exécution peuvent nous autoriser à déroger à certains points du règlement-cadre. Nous le ferons sur certains points pendant quelque temps. Si nous ne remplissons pas les conditions du règlement, Eurostat dresse un bilan chaque année et envoie aux pays des *compliance letters* énonçant les points non couverts. Nous restons dans une logique de soutien et d'aide à l'adaptation, plutôt que de sanction.

Christine D'AUTUME

Dès lors que les pays conservent le choix des moyens de collecte, Eurostat réalise-t-il un contrôle de qualité et peut-il décider que les données fournies par un pays ne sont pas de qualité suffisante pour permettre des comparaisons entre les pays sur la variable considérée ?

Chantal CASES

Là encore, Eurostat se place dans une perspective de convergence et de cohérence des données. Les rapports qualité sont très structurés. C'est sur cette base qu'il jugera de l'adaptation aux demandes du règlement. En cas de difficultés, tout se passe en bilatéral, avec du soutien, de la discussion. La démarche se révèle plutôt pragmatique. Nous effectuons une revue des *compliance letters* dans les réunions européennes. Les autres pays ont ainsi connaissance de nos difficultés éventuelles à respecter tout à fait un règlement. Il s'agit plutôt de construction commune que de sanction.

EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES

Christine D'AUTUME

Pour la dernière enquête relative à l'impact sur la santé de l'incendie de l'usine Lubrizol, les documents ont été fournis extrêmement tardivement du fait de la saisine en urgence de Santé publique France pour fournir des données sur les impacts sanitaires de l'exposition aux polluants qui se sont diffusés dans l'atmosphère, dans un calendrier particulièrement contraint. Une première publication est en effet prévue en septembre 2020. L'enquête a été finalisée tout dernièrement, ce qui explique qu'elle nous soit présentée aujourd'hui. Je vous remercie de votre compréhension.

Je vous propose de passer à l'examen de l'enquête ESCAPAD 2021 pour laquelle, à titre personnel, je me déporte puisque je suis la présidente de l'Observatoire des drogues et des toxicomanies.

Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la Défense (ESCAPAD 2021)

Olivier Le Nézet, Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT)

Nous demandons l'avis d'opportunité pour l'exercice 2021 de l'enquête ESCAPAD. Cette enquête couvre la santé et plus particulièrement la consommation de produits psychoactifs à l'adolescence. Elle fêtera bientôt ses vingt ans.

L'Observatoire français des drogues et toxicomanies a plus de vingt-cinq ans d'existence. Il exerce trois missions principales : le suivi d'indicateurs liés aux substances psychoactives (indicateurs de prix, de traitement, de vente, etc.), l'observation des populations spécifiques d'usagers et de leurs usages à travers des dispositifs comme SINTES ou TREND qui recueillent des informations qualitatives et parfois quantitatives, et la mise en œuvre de plusieurs enquêtes en population générale afin de renseigner le phénomène des drogues. Depuis vingt ans, l'OFDT s'est doté d'un dispositif d'enquêtes en population adolescente qui vient compléter la couverture de la population adulte proposée par le Baromètre Santé de Santé publique France.

Le dispositif comporte deux enquêtes. L'enquête EnCLASS est la réunion de deux enquêtes internationales, HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) et ESPAD (European School Survey on Alcohol and other Drugs) qui visent à renseigner notamment les usages de produits parmi les élèves du secondaire, collège et lycée. L'enquête ESCAPAD s'intéresse uniquement à la génération des 17 ans, mais elle présente l'avantage d'interroger aussi les élèves non scolarisés.

Cette enquête est menée durant les Journées Défense et Citoyenneté (JDC) de l'Armée organisée dans tous les centres de France, lors de la 2^{ème} quinzaine du mois de mars. La période de collecte est d'une à deux semaines selon les années. Elle est réalisée avec le soutien sans faille depuis près de vingt ans de la Direction du Service national et de la Jeunesse (DSNJ). Nous visons les jeunes de 17 ans qui composent la très grande majorité des jeunes appelés lors de ces journées. La périodicité de l'enquête a évolué au cours du temps. Annuelle à l'origine, elle a ensuite été réalisée tous les trois ans entre 2005 et 2017, puis tous les quatre ans depuis. Par ailleurs, le dispositif ESCAPAD s'est doté de nouvelles enquêtes annuelles « flash » pour répondre à des problématiques particulières, sur des échantillons restreints de 7 000 répondants. En 2017, 42 751 jeunes ont répondu à l'enquête ESCAPAD et nous visons un échantillon à peu près comparable, voire un peu supérieur pour 2021.

Grâce à cette enquête, nous pouvons voir, sur près de vingt ans, l'évolution des usages de produits psychoactifs à 17 ans. Le tabac, l'alcool et le cannabis constituent les trois principaux produits psychoactifs étudiés. L'échantillon ESCAPAD nous permet, depuis presque ses débuts, de réaliser des exploitations régionales et de fournir des données très utiles pour les différentes structures qui travaillent dans le champ des addictions. Les DOM sont également couverts depuis quinze ans de façon assez régulière.

Pour l'enquête 2021, nous avons cherché à rester assez proches de l'enquête 2017. Nous nous imposons certaines contraintes, en particulier l'homogénéité des conditions de passation dans toutes les JDC. Depuis 2017, une vidéo de présentation nous permet de garantir le plus possible cette homogénéité. Les personnels militaires interviennent finalement très peu dans le processus. D'autres contraintes nous sont aussi imposées, notamment le fait de ne pas perturber la journée. Nous sommes parvenus à réduire le temps de passation de 25 à 20 minutes. Nous essayons également de donner des consignes claires aux personnels militaires pour garantir une certaine neutralité et permettre aux jeunes de répondre dans de bonnes conditions au questionnaire. *In fine*, 39 115 jeunes de 17 ans ont pu être analysés en 2017. Le taux de participation est relativement bon. 90 % des jeunes convoqués viennent réellement à leur JDC et certains viennent après une deuxième convocation, ce qui nous garantit une bonne représentativité de l'échantillon. Nous avons publié sur notre site internet la méthodologie de l'enquête ESCAPAD qui revient sur ces éléments de façon très complète.

La structure du questionnaire pour l'édition 2021 reste comparable à celle de 2017. Elle est composée d'un questionnaire principal reprenant les éléments que nous suivons depuis près de vingt ans : les éléments sociodémographiques, des indicateurs de santé (poids, taille, santé mentale, etc.) et les consommations de substances psychoactives, y compris la cigarette électronique que nous avons introduite dans le questionnaire récemment. Depuis 2017, nous nous appuyons aussi sur des modules spécifiques tournants qui nous permettent d'investiguer des thématiques distinctes. En 2021,

nous avons prévu un premier module sur l'alcool, dans lequel nous étudierions les expérimentations, les contextes de consommation et le marketing. Un deuxième module couvrirait l'achat, l'approvisionnement et le budget alloué aux produits. Enfin, un troisième module s'intéresserait aux additions sans produit, qui entrent de plus en plus dans le giron de l'OFDT, comme les écrans, et les jeux de hasard et d'argent.

Depuis de nombreuses années, nous travaillons avec des partenaires de recherche qui sont force de propositions sur le questionnaire. Des équipes de recherche travaillent également sur les données de l'enquête à travers la mise à disposition par convention. Près de 160 publications ont été référencées depuis l'origine d'ESCAPAD, que ce soit des publications institutionnelles, des publications scientifiques, des rapports, etc. Certains rapports régionaux ont également été publiés pour nos partenaires locaux. Deux thèses ont par ailleurs été réalisées à partir des données de l'enquête.

L'enquête ESCAPAD se situe au cœur du dispositif d'observation de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies. Le projet a su évoluer au fil du temps. Depuis 2005, elle constitue la seule enquête à proposer une approche territoriale de manière systématique. Depuis 2002, elle est également menée dans les départements d'outre-mer. Son coût d'organisation reste très maîtrisé, grâce au concours de la DSNJ. Enfin, les nombreux partenariats de recherche permettent une bonne valorisation de ce dispositif.

Yvon SERIEYX, UNAF

Quelles sont les informations recueillies sur le niveau de vie des personnes interrogées ? Pouvons-nous connaître la composition familiale et les revenus ?

Olivier Le Nézet

Depuis les premières enquêtes, nous demandons des éléments sur la situation d'activité des parents et leur PCS. Dans le cadre de la dernière enquête, nous avons ajouté l'échelle du FAS (?) pour évaluer le niveau économique du foyer. Le questionnaire comporte également des questions sur la composition du foyer et la structure familiale pour identifier les jeunes dans les familles monoparentales ou recomposées.

Yvon SERIEYX

Connaissez-vous le nombre de frères et sœurs par exemple ?

Olivier Le Nézet

Non. Nous savons si les jeunes vivent avec des frères et sœurs, mais nous n'en connaissons pas le nombre.

Erik ZOLOTOUKHINE, CNRS – Quetelet

L'OFDT ne diffusant pas ses données via le Réseau Quetelet, les chercheurs doivent-ils envoyer leurs demandes d'accès aux données directement à l'OFDT pour un conventionnement ?

Olivier Le Nézet

Tout à fait.

La Commission rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête ESCAPAD 2021.

Enquête Autonomie 2021 et 2023

Patrick AUBERT, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Je tiens à excuser l'équipe projet de l'enquête. Une session de formation des enquêteurs avait lieu en même temps que la présente commission à Reims. J'essaierai de répondre au mieux à vos questions.

Le dispositif d'enquête Autonomie est l'héritier des enquêtes décennales de la statistique publique sur le handicap et la perte d'autonomie. Il prend la suite des enquêtes Handicaps-incapacités-dépendance menées à la fin des années 1990, de l'enquête Handicap-Santé conduite à la fin des années 2000 et de l'enquête CARE qui, menée au milieu des années 2010, présentait la particularité de se concentrer sur le champ des seniors. La reconduction de ce dispositif d'enquête est très demandée, à commencer par la présente commission qui en avait fait son premier avis du moyen terme, mais aussi par le Défenseur des droits, par l'ONU dont le rapport sur le handicap pointait le besoin de réaliser à nouveau cette enquête, ainsi que par une série de rapports parlementaires.

Ce dispositif poursuit un objectif clair : connaître de façon générale la population des personnes handicapées et en perte d'autonomie en France. Il vise à dénombrer le handicap dans toutes ses définitions et à appréhender tous les aspects de vie quotidienne, de discrimination, de ressenti, etc. Il vise également à connaître les aidants. Voilà quelques semaines, une stratégie nationale de mobilisation et de soutien aux aidants a été annoncée. Ce dispositif y répond donc également.

Le champ de l'enquête s'intéresse à tous les âges. Nous refermons la parenthèse de l'enquête CARE qui, réalisée à la suite du débat nationale de 2011 sur la dépendance, s'était concentrée sur les seniors, pour couvrir à la fois les enfants, les personnes en activité et le grand âge. L'enquête est menée auprès des personnes en logement ordinaire, mais aussi dans les établissements accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées. Nous essayons également d'élargir le champ à d'autres établissements, pour lesquels cependant le financement reste à consolider. Nous souhaiterions inclure les établissements de santé mentale, les prisons, comme dans l'enquête HID de 1998, et les établissements d'accueil de la protection de l'enfance, qui affichent une sur-prévalence du handicap. Du point de vue géographique, le champ varie selon les sous-parties du dispositif : l'enquête Vie quotidienne et santé couvre la France entière avec un objectif de représentativité départementale. La question de Mayotte n'est pas encore tranchée pour des raisons techniques. Pour les autres volets, qui n'ont qu'une représentativité nationale, le champ couvrira seulement la France métropolitaine.

Le dispositif comprend au moins huit enquêtes différentes menées entre 2021 et 2023. Le volet principal s'intéresse aux personnes vivant dans des logements ordinaires. Il est constitué par un enchaînement de trois enquêtes. L'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) est de très grande taille, mais elle comporte peu de questions. Elle poursuit une double finalité. D'un point de vue technique, elle sert d'enquête filtre. Les personnes handicapées représentant une très petite partie de la population française, cette enquête filtre permet de surpondérer les populations qui nous intéressent. Par ailleurs, comme il s'agit d'une enquête de très grande taille, elle permet d'assurer une représentativité départementale et de réaliser des analyses territorialisées sur les disparités de handicap et de perte d'autonomie. Cette première partie aura lieu au premier semestre 2021. Elle est suivie de deux enquêtes en 2021-2022 : l'enquête Individus et l'enquête Aidants. Dans le cadre de l'enquête Individus, nous demandons aux personnes si elles sont aidées. Dans ce cas, nous interrogeons leurs aidants dans l'enquête *ad hoc*.

Le volet établissement « historique », qui est repris à chaque enquête depuis l'origine du dispositif, couvre les établissements accueillant des enfants ou des adultes handicapés et les établissements pour personnes âgées. Là encore, il comprend une enquête auprès des personnes et une enquête auprès des aidants. Enfin, nous avons prévu un troisième volet sur les personnes résidant en prison, en établissements de santé mentale et dans le champ de la protection de l'enfance, pour lequel nous sommes encore en recherche de co-financements. L'enquête VQS couvre 300 000 personnes. Nous visons 23 000 répondants sur l'enquête Individus et seulement 1 000 personnes pour chaque échantillon supplémentaire.

Le cœur de l'enquête Individus s'intéresse au handicap dans ses différentes dimensions : les déficiences, les limitations fonctionnelles, les restrictions d'activité, afin d'appréhender les situations de handicap dans leur globalité. Différents modules permettent ensuite de décrire les conditions de vie et l'environnement. Nous souhaitons également enrichir le questionnaire autour de la santé mentale et du handicap psychique qui n'a été reconnu dans la loi qu'en 2005. L'amélioration du questionnaire sur ces aspects constitue un gros enjeu de la prochaine enquête. Nous envisageons aussi un champ autour des activités physiques et sportives, qui font partie de l'inclusion des personnes handicapées dans la société et dont l'intérêt est accentué par la perspective des Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Enfin, nous souhaiterions couvrir les questions de discrimination et intégrer une partie plus spécifique sur les enfants. La scolarisation des enfants a

beaucoup évolué. En outre, nous voulons nous assurer par l'échantillonnage de disposer d'effectifs suffisants pour pouvoir étudier cette population.

Le dispositif comprend également des données administratives venant enrichir les enquêtes. L'avis de moyen terme du Cnis a insisté sur ces deux aspects. Dans ce domaine qui donne lieu à de nombreuses interventions publiques, nous ne pouvons pas nous passer d'appariements avec les revenus sociaux et fiscaux pour connaître les conditions de vie monétaires des personnes, mais aussi avec le Système national des données de santé (SNDS) pour apprécier les aspects de consommation de soins, les données des prestations départementales sur le handicap et la perte d'autonomie, notamment la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). La Drees remonte désormais tous les quatre ans des données des conseils départementaux sur l'APA. Or ces remontées auront lieu en 2021. Nous souhaiterions élargir ces remontées pour couvrir tout le champ des prestations départementales sur le handicap et les apparier. Enfin, nous effectuons un appariement avec l'état civil pour suivre la mortalité spécifique de ces populations. Dans les enquêtes précédentes, nous appariions uniquement les enquêtes Individus. Pour la prochaine édition, nous envisageons d'apparier aussi l'enquête VQS afin d'enrichir les études au niveau territorial.

Dans l'enquête Aidants, nous cherchons à connaître et dénombrer les aidants, leurs aspects socioéconomiques, et les conséquences de l'aide à la fois sur leur santé et leur participation au marché du travail.

Sur ce dispositif, la concertation est très vaste. De très nombreux acteurs sont impliqués dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie. Nous avons donc mis en place plusieurs comités de concertation, spécifiques à certaines thématiques. Compte tenu du besoin d'enrichissement du questionnaire sur le handicap psychique, nous avons constitué un sous-groupe *ad hoc*. Dans la concertation interviennent des administrations, les caisses de sécurité sociale, les chercheurs et les services statistiques ministériels. En outre, nous consultons de manière assez large les associations de personnes handicapées, d'aidants et de structures, établissements et services, ainsi que les organisations syndicales.

Le calendrier de publication prévoit plusieurs échéances en fonction de la disponibilité des différentes enquêtes et de leurs appariements. Les premiers résultats seront disponibles début 2022 avec les résultats de l'enquête VQS au niveau national et départemental. La première publication sur l'enquête Autonomie-Individus interviendra plutôt fin 2022. Les volets établissements seront collectés en 2023 et donneront lieu à des publications à l'été 2024.

Ces enquêtes constituent les sources de référence sur le handicap. Néanmoins, un rythme décennal n'est pas suffisant.

Nous essayons donc d'enrichir le dispositif d'observation entre deux éditions pour actualiser le diagnostic.

Nous le faisons d'abord dans les productions statistiques, puisque le handicap est connexe à de nombreuses problématiques. Nous essayons d'introduire de façon systématique des questions permettant de repérer des personnes handicapées. La statistique publique le fait déjà dans des enquêtes généralistes grâce au mini-module Santé européen, mais nous l'avons fait aussi dans l'enquête de 2018 sur les bénéficiaires de minima sociaux, les enquêtes sur la protection de l'enfance, l'enquête modes de garde, etc. Nous avons par ailleurs lancé une série d'études pour exploiter la richesse dont nous disposons à la fois dans les enquêtes sur les conditions de vie pour dresser un panorama plus récent des conditions de vie des personnes handicapées sans attendre 2022-2024 et dans les enquêtes CVS sur les questions de victimation spécifiques aux personnes handicapées.

Christine D'AUTUME

Les enfants hébergés dans des structures à l'étranger, notamment en Belgique, sont-ils appréhendés par ce dispositif d'enquête ?

Patrick AUBERT

L'enquête couvre uniquement le champ français. Nous pouvons au moins essayer de repérer ces enfants si les parents les déclarent. En revanche, nous n'enquêtons pas les structures en Belgique. Je transmettrai néanmoins cette question à l'équipe projet.

Bernard SUJOBERT, CGT

Merci pour la qualité de la fiche qui nous était proposée. Le projet est excellent et le sujet incontournable. Vous avez très bien expliqué l'importance de ces points décennaux qui permettent une évaluation de longue période. Vous vous inscrivez parfaitement dans la logique qui nous avait été exposée par Claude Thélot : de grandes enquêtes qui fondent les bases tous les dix ans, des focus dans l'intervalle et un système d'information au fil de l'eau.

L'insuffisance de financement pour l'enquête auprès de certains établissements constitue un problème important. Il est inconcevable qu'une enquête qui refonde les bases périodiquement ne puisse pas couvrir les trois types d'établissements que vous avez mentionnés : prisons, établissements de santé mentale et protection de l'enfance. Je suggère que la demande de financement soit inscrite dans l'avis de la commission afin de mettre en avant les lacunes qui seraient ouvertes si cette question n'était pas réglée. Il en va de la crédibilité de notre rôle au Cnis.

Dans la comitologie, vous oubliez les représentants des personnels des établissements. Ils ont des choses à dire. Ils le disent généralement dans la rue, mais ils peuvent le faire aussi dans les instances adéquates. Enfin, est-il possible de réaliser un rapprochement entre les individus et les établissements dans lesquels ils se trouvent, comme le fait la Dares dans les entreprises pour son enquête REPOSE en interrogeant à la fois les directions, les représentants du personnel et les salariés pour connaître le point de vue général au niveau de chaque établissement ?

Nous espérons vivement que ce projet pourra être mené dans son exhaustivité.

Yvon SERIEYX

Je me joins à ces félicitations. Disposerons-nous d'informations socio-fiscales aussi précises sur les aidants que sur les personnes handicapées ? Nous souhaiterions que les jeunes aidants soient interrogés. Jusqu'à présent, seuls les aidants de plus de 16 ans sont interrogés de façon directe. Or selon certaines estimations, dont certaines viennent des comptes rendus de l'édition précédente, il existerait une centaine de milliers d'aidants de moins de 13 ans, mais très peu sont déclarés par les personnes handicapées elles-mêmes. Pourrions-nous appliquer la recommandation du rapport de Madame Giampino, qui nous a été présenté l'été dernier, à savoir inclure les enfants dans les champs d'enquête en les interrogeant directement ou à défaut, en interrogeant leurs parents ?

Patrick AUBERT

Nous ne pouvons que partager votre remarque sur le financement. Votre avis constituerait une aide très utile dans nos recherches. J'ai noté la question sur les personnels. L'enquête ne prévoit pas l'interrogation des personnels, comme d'autres enquêtes le font. Nous en discuterons. Je pense que l'enquête se révèle déjà très lourde et je doute que nous puissions l'enrichir encore, mais la question me semble tout de même pertinente.

Sur les aidants, je ne peux pas vous donner une réponse précise. Nous tiendrons compte de ces remarques. Nous envisageons de réaliser les appariements socio-fiscaux sur les personnes. Ces appariements ont une charge et un coût pour l'Insee. Nous verrons s'il est possible d'élargir la démarche aux aidants. Quant aux jeunes aidants, nous avons bien en tête cette question, avec la limite que vous signaliez. Il paraît compliqué d'interroger les jeunes enfants pour des raisons juridiques. Nous essaierons toutefois de le prendre en compte.

Florence AUDIER, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Eurostat couvre-t-il cette thématique ?

Chantal CASES

Seul le sujet de la santé est inscrit dans le règlement européen à ce stade. Le handicap n'est pas réglementé, mais cela ne signifie pas pour autant que des travaux ne sont pas menés dans d'autres pays.

Patrick AUBERT

L'enquête Santé comprend un mini-module sur les limitations d'activité. Les questions sont moins

développées que dans l'enquête Autonomie, mais elles sont présentes dans cette enquête obligatoire.

Yvon SERIEYX

Quand une adaptation n'est pas possible, vous pouvez interroger les parents de l'enfant en guise de proxy, conformément à la recommandation du rapport.

Christine D'AUTUME

Compte tenu du caractère globalement positif des observations, je vous propose d'émettre un avis favorable. Nous soulignerons toutefois dans cet avis l'importance de pouvoir financer les trois modules complémentaires sur les prisons, les établissements de santé mentale et la protection de l'enfance.

La Commission rend un avis d'opportunité favorable sur le dispositif Autonomie 2021-2023.

Enquête régionale sur le sport à La Réunion

Geoffrey LEFEBVRE, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

Je vous prie d'excuser Sylvain Cubizolles et Fabrice Viale, deux chercheurs de La Réunion, qui n'ont pas pu faire le déplacement pour vous présenter ce projet d'enquête et demander l'avis d'opportunité. Valérie Raffin et moi-même, du service statistique ministériel en charge des sports, vous présenterons donc ce projet.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt émis par la région de La Réunion dans le cadre de la seconde tranche du programme européen FEDER, le Fonds européen de développement régional, avec une thématique sur l'innovation sociale et sociétale. Deux chercheurs de La Réunion ont souhaité développer une enquête sur la pratique sportive à l'échelle de La Réunion au titre de la fiche Action 1.04 « *Améliorer les compétences au service de l'économie de la connaissance* ». Ce projet doit respecter un certain nombre de contraintes. Il doit tout d'abord être réalisable en 24 mois. L'appel à projets ne peut pas financer des projets nationaux ; il n'est destiné qu'à des projets régionaux et les prestataires doivent être sélectionnés localement.

La région de La Réunion a émis cet appel à manifestation d'intérêt. Elle sélectionne et finance les projets. A ce jour, le financement est encore en attente. La région n'a pas encore retenu les projets. Cette enquête serait portée par l'UMR Espace-Dev, un acteur local très actif dans le domaine du sport à l'échelle de La Réunion. L'INJEP viendrait en appui technique et scientifique. Le service statistique ministériel en charge des sports réalisera par ailleurs, en 2020, l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives qui a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique avec obligation de réponse du Comité du label la semaine dernière.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'un intérêt marqué à l'échelle nationale pour la pratique sportive, rappelé dans un rapport de France Stratégie de 2018 et dans un avis du Conseil Economique, Social et Environnemental, mais aussi d'une demande très forte sur le plan local. Les données accessibles se révèlent plutôt anciennes, en particulier l'enquête CURAPS menée en 2008 sur La Réunion. L'élaboration d'un schéma de développement régional du sport au niveau réunionnais a également fait émerger un fort besoin d'informations sur les spécificités réunionnaises.

L'INJEP porte une enquête au niveau national, mais nos calendriers étaient peu compatibles. Notre projet d'enquête a été lancé voilà plus d'un an. La collecte sur le terrain est prévue en janvier 2020. Cet appel à manifestation d'intérêt est intervenu beaucoup plus tard. La Direction régionale de l'Insee de La Réunion nous a mis en contact lorsque les chercheurs réunionnais ont commencé à poser les jalons de leur projet. Nous avons essayé de rapprocher les deux projets autant que possible, mais cela s'est avéré trop complexe au vu de nos contraintes respectives. Cette enquête pourrait s'articuler avec l'enquête nationale afin d'effectuer un focus sur la région de La Réunion pour répondre aux besoins spécifiques. Elle ne pourrait pas en être une extension en tant que telle, mais nous avons le souhait de l'inscrire dans le cadre des grandes familles d'enquêtes de la statistique publique sur les pratiques sportives, notamment les enquêtes de 2000, 2010 et 2020.

Valérie RAFFIN, INJEP

L'enquête sur le sport à La Réunion partage les mêmes objectifs globaux que l'enquête nationale que nous portons. Il s'agit de quantifier précisément le phénomène et d'actualiser les taux de pratique en s'appuyant sur une définition très ouverte de la pratique à partir d'une déclaration spontanée et d'une déclaration assistée par une liste d'activités. L'enquête poursuit aussi des objectifs de comparaison avec les précédentes enquêtes, grâce à la reprise du socle de questionnement des enquêtes de 2000 et 2010.

Comme au niveau national, l'enquête locale permettra d'obtenir des données détaillées sur les activités pratiquées en termes de portefeuille d'activités, de modalités de pratique (fréquence, compétition, loisirs, etc.), les motivations et freins à la pratique, ainsi que les accidents lors de la pratique. Pour la première fois, nous disposerons de données sur l'accidentologie lors de la pratique à un niveau territorial fin. L'enquête permettra également de recueillir des données sur les formes de pratique, le cadre de pratique (informel, associatif, fédéral, etc.). Pour les non pratiquants, il y aura aussi des informations sur les activités pratiquées par le passé. Enfin, l'enquête s'intéressera aux différences de pratique selon les caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées.

L'enquête sur le sport à La Réunion s'inscrit davantage dans une perspective de recherche-action en s'insérant dans un projet plus global visant à améliorer la connaissance du contexte local et à apporter une aide au pilotage des politiques publiques territoriales en matière de sport. Elle s'attachera à caractériser les spécificités régionales et infrarégionales dans la pratique d'activités et à combler un manque de données au niveau local. Elle contribuera aussi à améliorer la méthodologie des enquêtes statistiques dans le domaine du sport en outre-mer. Par la mise à disposition des données en open data et un travail d'information auprès des collectivités et autres acteurs, l'enquête permettra par ailleurs d'aider le diagnostic local de l'action publique en décrivant les publics sportifs, les publics non sportifs et les manières de pratiquer par microrégion. Elle participera également à l'action économique de la région, puisqu'elle pourra proposer une évaluation de la taille du marché du sport sur l'île par activité pratiquée. Enfin, elle apportera un éclairage sur le lien entre taux de pratique constaté et appréciation subjective de l'activité physique.

Pour atteindre ces différents objectifs, l'enquête sport Réunion est considérée comme une réplique aménagée de l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives. Elle couvre la même population d'intérêt, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 ans et plus qu'elle interrogera avec le même questionnaire. Elle sera réalisée auprès d'un échantillon extrait par l'Insee de la base de sondage FIDELI constituée à partir des sources fiscales. Elle est aménagée en vue de produire des indicateurs robustes à l'échelle des quatre microrégions de l'île. L'échantillon envisagé sera d'une taille plus importante que l'échantillon national, puisqu'il comprendra 4 200 individus contre 25 000 au niveau national. Un module de questions spécifiques au contexte local sera ajouté en fin de questionnaire et allongera la durée de passation de cinq minutes. Enfin, une collecte en face à face a été préférée à la collecte multimode (internet et téléphone) prévue pour l'enquête nationale.

L'enquête présentera un niveau de précision à l'échelle des quatre microrégions de l'île. Plus de 1 000 individus seront interrogés dans chacune d'elles. A La Réunion, le coût de la collecte en face à face est équivalent à celui d'une enquête par téléphone. En outre, ce mode de collecte présente des avantages en termes de taux de réponse, notamment des publics éloignés. Il permettra aussi de se dédouaner des contraintes liées à une collecte multimode en matière de logistique et de pilotage. Surtout, il permettra de réduire les risques de non-réponse induits par les difficultés d'accès au questionnaire auto-administré en ligne, puisque nous savons que La Réunion affiche un taux d'illettrisme de 20 % et que le taux « d'illectronisme » relevé dans les enquêtes TIC dans les DOM, hors Mayotte, s'établit à 24 %. Le taux de retour est attendu autour de 60 %, ce qui donnera un échantillon de 2 500 répondants.

Le questionnaire national reprend le questionnement de 2000 et 2010. Il a été enrichi pour être en accord avec les évolutions sociales afin de mieux cerner l'intérêt porté au sport. Nous avons notamment inclus le mini-module de santé européen. En passant au multimode, nous avons également besoin de mesurer la qualité de l'enquête et d'évaluer le biais de collecte qui pourrait être induit par le mode de réponse. Avec tous ces ajouts, la durée de passation moyenne est estimée à 25 minutes. Le module réunionnais est en cours d'élaboration dans le cadre d'une concertation, notamment avec les partenaires locaux. Il s'intéressera plus spécifiquement aux représentations de la sportivité insulaire et à l'appréciation de l'offre sportive existante. Il visera à mieux comprendre les freins locaux à la pratique sportive et à cerner la perception du bien-être lié au sport à La Réunion.

Le projet a été initié à la publication de l'appel à manifestation d'intérêt recherche de la région, en décembre 2018. Rapidement, les chercheurs se sont rapprochés de l'Insee pour les questions d'échantillonnage et de l'INJEP pour les questions méthodologiques. Une commission d'opportunité locale a été réunie autour du CRIES Réunion fin mai et a rendu un avis favorable sur le projet. La réponse de la région Réunion concernant cet appel à projets doit intervenir d'ici quelques jours. Si la réponse est positive, le projet suivra le cheminement habituel d'une enquête dans le cadre de la labellisation statistique publique. Une concertation se mettra en place avec la constitution d'un comité scientifique, un passage au comité du secret pour habilitier les chercheurs de La Réunion et le prestataire de collecte à accéder aux données de FIDELI, un passage au comité du label en juin avant une collecte sur 15 semaines, de septembre à novembre 2020. Les objectifs de publication se révèlent plutôt ambitieux. Les premiers résultats devraient être disponibles dès le début de l'année 2021 avant la parution d'un ouvrage et la mise à disposition des données aux chercheurs *via* le centre Quételet-PROGEDO fin 2021.

Christine D'AUTUME

Ce dispositif d'enquête est étroitement adossé au dispositif national, ce qui permet de lever les réserves qu'un tel projet pourrait éventuellement soulever.

Bernard SUJOBERT

Je ne mets en cause ni la qualité de votre exposé ni celle de votre fiche. Néanmoins, je m'interroge sur le positionnement du Cnis. Pourquoi présentez-vous ce projet en opportunité dans cette commission alors que vous avez déjà obtenu un avis d'opportunité au niveau régional ?

Christine D'AUTUME

Nous pouvons effectivement nous poser la question. Comme il existe une enquête nationale, il me semble opportun de voir la complémentarité entre les deux exercices.

Roxane SILBERMAN, CNRS

Vous évoquez le passage devant le comité du secret pour habilitier les chercheurs de La Réunion. Les seuls chercheurs de La Réunion ? Tous les chercheurs de La Réunion ? Pour un projet particulier ? Pourriez-vous nous donner plus de précisions ?

Geoffrey LEFEBVRE

L'échantillonnage reposant sur les données issues de FIDELI, les chercheurs de La Réunion sont contraints d'obtenir l'habilitation du comité du secret, même s'ils n'auront accès qu'à une version simplifiée.

Yvon SERIEYX

Je suis heureux que cette enquête passe en commission aujourd'hui. L'enquête nationale est passée devant le comité du label la semaine dernière. Dans le rapport final, nous avons suggéré d'envisager, pour la prochaine édition de l'ENPPS nationale dans dix ans, d'inclure les enfants. Ne pourrions-nous pas saisir l'occasion de cette enquête pour inclure dix, quinze ou vingt entretiens expérimentaux avec les parents d'enfants de moins de quinze ans ? La pratique sportive est sans doute plus intense encore avant quinze ans. Il s'agirait d'une première pierre, à titre expérimental. Nous ne cherchons pas à obtenir immédiatement des résultats.

Geoffrey LEFEBVRE

Nous transmettrons la question aux chercheurs de La Réunion. Le mode de collecte en face à face permet peut-être d'imaginer des approches un peu innovantes. Au niveau national, avec le multimode, il devient compliqué de faire durer des entretiens très longtemps. Nous en discuterons avec l'équipe de recherche.

Yvon SERIEYX

Vous envisagez de consulter les représentants des associations familiales en amont. Sachez que

l'UDAF de La Réunion est extrêmement active sur les actions en faveur de la jeunesse et qu'elle se fera un plaisir de contribuer à la démarche.

La Commission rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête régionale sur le sport à La Réunion.

Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants

Feres BELGHITH, Observatoire national de la vie étudiante (OVE)

L'Observatoire national de la vie étudiante est un organisme public dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur. Du point de vue administratif, il est rattaché au CNOUS, le centre national des œuvres universitaires et scolaires. Dans sa structure, l'observatoire dispose d'un conseil réunissant des représentants institutionnels et des chercheurs. Au sein de ce conseil, les chercheurs composent un collège scientifique qui décide des grandes orientations de recherche de l'observatoire. L'équipe opérationnelle ne comprend que cinq personnes, dont quatre qui travaillent sur les enquêtes.

L'observatoire pilote l'enquête et s'appuie sur des prestataires recrutés dans le cadre de marchés publics pour réaliser toutes les opérations techniques, notamment la programmation du questionnaire, la passation en ligne ou le nettoyage des données. L'observatoire garde également la main sur le traitement et l'analyse des données.

Cette enquête a pour objectif de produire des statistiques sur les conditions de vie des étudiants en abordant l'ensemble des thématiques liées aux conditions de vie et de les fournir à toutes les instances qui travaillent sur ces questions. L'observatoire de la vie étudiante existe depuis 1989. L'enquête Conditions de vie des étudiants, menée depuis 1994, constitue la seule source de données détaillées disponibles au niveau national sur le sujet. Nous envisageons aujourd'hui de réaliser la neuvième édition de cette enquête triennale. L'enquête a subi un certain nombre de modifications au fil des éditions, notamment un élargissement de son champ et une adaptation pour introduire des thématiques émergentes ou spécifiques sur lesquelles nous pouvions être sollicités.

L'enquête concerne les étudiants inscrits en universités, dans les grands établissements, les sections de techniciens supérieurs, les classes préparatoires aux grandes écoles, les écoles d'ingénieurs, les écoles de gestion, commerce et management et les écoles de la culture, soit 2,25 millions d'étudiants en 2019, c'est-à-dire 84 % de la population étudiante. Les 16 % restants correspondent à des établissements pour lesquels l'accès reste un peu compliqué, en particulier les petites écoles privées.

Cette enquête généraliste essaie d'aborder l'ensemble des thématiques de la vie étudiante. Elle couvre des thèmes assez classiques : le logement, les ressources et dépenses, la santé, les conditions d'études, le travail rémunéré, etc. Cette enquête tente d'appréhender les conditions de vie des étudiants de manière très large. Les thématiques étant nombreuses, elle ne les aborde pas toujours de manière très approfondie. Cette enquête se révèle très lourde, car elle comporte actuellement 350 questions et exige un temps de passation moyen d'une heure sur internet. Cette durée est considérable, mais différentes contraintes nous imposent de maintenir ce temps de passation. En effet, le ministère de l'Enseignement supérieur et nos partenaires ont besoin d'informations sur toutes ces thématiques.

Nous commençons notre enquête en contactant l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur pour obtenir le fichier des inscrits avec des informations de contact pour constituer la base de sondage et contacter les étudiants. L'OVE est notamment récipiendaire des données contenues dans l'application APOGEE, l'application de gestion administrative pour l'université. Une requête automatisée est transmise aux établissements pour réaliser ces extractions. Si nous travaillons de façon régulière avec les universités, c'est moins le cas avec d'autres établissements. Avec ces derniers, nous devons mener un travail particulier pour recevoir ces fichiers dans un cadre sécurisé respectant le RGPD.

Lorsque nous avons obtenu la liste de tous les étudiants inscrits dans ces établissements, nous pouvons constituer notre échantillon par tirage au sort selon différents critères. Nous contactons ensuite les étudiants eux-mêmes par courrier et par mail pour les inviter à répondre au questionnaire en ligne. Nous avons ensuite une étape de passation en ligne de deux mois, puis un travail de nettoyage des données et de redressement, avant exploitation de ces données.

Odile FERRY, OVE

Nous contactons actuellement les établissements individuellement, ce qui représente un travail assez lourd. Pour constituer la base de sondage, nous avons besoin des informations d'inscription de chaque étudiant issues des remontées SISE réalisées chaque année par les établissements. Malheureusement, nous ne pouvons pas nous appuyer exactement sur ces remontées. Tout d'abord, leur calendrier est différent. Elles sont demandées aux établissements pour le 15 janvier, mais il faut attendre généralement le mois de mai pour que la base soit stabilisée au niveau ministériel, soit bien trop tardivement pour le lancement de notre enquête. Par ailleurs, le ministère ne demande aucune information nominative et de contact. Or nous avons besoin des adresses postales, e-mails et numéros de téléphone.

Avec la base que nous constituons, nous réalisons pour tous les établissements que nous contactons directement, un échantillonnage aléatoire stratifié. Certains établissements ne nous permettent pas une remontée directe des fichiers. Ainsi, nous n'avons pas accès directement aux élèves de STS dans les lycées. Jusqu'à la précédente enquête, nous n'avions pas non plus directement accès aux élèves de CPGE, mais nous les récupérons désormais par le biais de leur inscription à l'université. Les strates sont basées sur les informations de filière et les types d'établissement. Nous recueillons aussi le sexe et l'âge des étudiants, des caractéristiques très importantes pour le taux de réponse et qui seront prises en compte dans l'échantillonnage. Nous sur-échantillons les plus petites structures pour nous assurer qu'elles soient bien représentées dans l'enquête.

La réalisation de l'enquête commence au mois de septembre par le contact des établissements et la récupération des fichiers. Cette étape se poursuit jusqu'en janvier afin de disposer de fichiers nettoyés pour le tirage au sort en février. Nous contactons les étudiants en mars par courrier, mail et SMS, et nous lançons l'enquête le 12 mars. Nous avons prévu un temps de réponse de deux mois et demi. Nous nettoyons les données avec l'aide de notre prestataire et nous redressons les données en nous basant sur les données administratives centralisées par les ministères de tutelle pour commencer l'exploitation de ces données dès novembre 2020.

Nous préparons des publications sous différents formats pour un public plus ou moins large. Les premières données que nous publions dans *les Repères* l'année de l'enquête, dès le mois de décembre, sont généralement très attendues. Cette brochure présente les chiffres clés de la vie étudiante. Nous constituons ensuite un groupe d'exploitation constitué de chercheurs spécialistes de différents aspects de la vie étudiante, dont plusieurs membres font partie de notre collège scientifique. Ce groupe d'exploitation travaille sur un ouvrage collectif publié en avril 2022. Dans l'intervalle, nous diffusons de nombreuses fiches thématiques sur notre site internet. Nous proposons les principaux indicateurs déclinés selon les différentes caractéristiques des étudiants. L'OVE participe également au programme européen EUROSTUDENT. L'enquête réalisée en France est aussi réalisée dans de nombreux pays européens. Une fois harmonisés, les indicateurs sont mis en commun dans le cadre de ce programme et font l'objet de publications régulières. Enfin, pour que les données puissent être exploitées plus largement, après publication de l'ouvrage collectif, nous mettons à disposition les bases de données auprès du centre Quételet-PROGEDO.

Bernard SUJOBERT

Les conditions de vie des étudiants constituent bien évidemment un sujet de préoccupation. Or le projet ne nous convient absolument pas. Il nous est présenté le 28 novembre alors que l'enquête, qui couvre 260 000 personnes, est lancée sur le terrain en mars. A quoi sert l'avis d'opportunité du Cnis dans ces conditions ? En outre, il reste des imprécisions et des problèmes tout à fait essentiels dans votre fiche.

Feres BELGHITH

Pourrez-vous nous transmettre vos observations dans un second temps ?

Bernard SUJOBERT

Je vous les transmettrai.

Il s'agit d'un projet très lourd. Je suppose que le questionnaire est élaboré depuis longtemps. Les conditions de préparation me semblent assez discutables. Je m'étonne qu'un organisme comme le vôtre ne s'adosse pas d'une manière ou d'une autre à la statistique publique de votre secteur,

notamment le SIES du ministère de l'Enseignement supérieur. Vous le mentionnez, mais nous ne pouvons pas dire que vous avez noué un partenariat qui vous aurait permis de consolider votre projet. Pouvons-nous considérer que ce projet est opportun ? Sur le fond, il l'est, mais il faut prendre le temps de concevoir un projet qui tienne la route et qui réponde à la nécessité. Je ne suis pas mandaté pour m'opposer à l'avis d'opportunité, mais je m'abstiendrai.

Yvon SERIEYX

Nous nous étonnons également du rythme. Il faudra préciser le cadre dans lequel cette demande d'opportunité se situe. Nous avons compris qu'il s'agissait d'une suite et que vous souhaitiez assurer la comparabilité avec les éditions précédentes. Pour autant, avez-vous prévu une concertation quelconque pour faire évoluer le questionnaire ? Je suggère que les représentants des familles soient consultés, car nous avons beaucoup à dire sur la vie étudiante. Demandez-vous le nombre de frères et sœurs ?

Feres BELGHITH

Oui.

Yvon SERIEYX

Par ailleurs, mentionnez-vous la situation de couple ?

Feres BELGHITH

Elle est également incluse.

Chantal CASES

J'ai réagi quand vous avez parlé d'un questionnaire par internet d'une heure. Il n'entre pas dans les canons habituels des enquêtes débutantes de la statistique sur le sujet. Les travaux préparatoires d'autres enquêtes, notamment de la future enquête Logement, nous laissent penser qu'il faut fractionner le questionnaire en trois modules de 20 minutes posés à différents moments pour assurer la bonne qualité des réponses.

Lorsque nous préparons des questionnaires d'enquêtes, nous sommes tous confrontés à des demandes nombreuses entre lesquelles il est fort difficile d'arbitrer. Les enquêtes internet ayant l'avantage de ne pas être très coûteuses, la question du tri entre les questions pour des raisons de coût est moins prégnante. Il faut donc se poser d'autres questions, notamment des questions d'acceptabilité et de taux de réponse. Je crains qu'un questionnaire aussi long obtienne un taux de réponse très faible, ce qui poserait de réels problèmes de qualité statistique. Le comité du label les relèvera en son temps, mais il me semble important d'anticiper ces questions.

Muriel BARLET, Drees

Vous indiquez que vous n'êtes pas en mesure de couvrir les IFSI, du fait de problèmes de base de sondage. Nous enquêtons régulièrement les formations de santé et du social. Si nous nous étions coordonnés en amont, nous aurions pu réfléchir à articuler nos dispositifs pour constituer une base de sondage pour votre enquête. Il est vraiment dommage que cette population ne soit pas enquêtée alors qu'elle couvre un nombre d'étudiants assez important. Par ailleurs, couvrez-vous bien la santé mentale ? Il faudrait aussi réfléchir aux questionnements que vous utilisez dans ce cadre. Il convient de standardiser les questions pour obtenir des données comparables entre les enquêtes.

Feres BELGHITH

La santé mentale est bien couverte. Nous avons élaboré des questions très approximatives qui nous donnaient une première information en la matière. Elles ont été améliorées et mises en cohérence avec le baromètre Santé pour obtenir des données plus normées sur la santé mentale. Sur les IFSI, nous avons tenté une première expérience en 2010. Or nous ne sommes qu'une petite équipe avec des moyens limités. En 2010, nous avons consenti un investissement très important pour un retour finalement assez faible, ce qui nous a poussés à ne plus intégrer les IFSI.

Muriel BARLET

Nous pourrions vous aider sur le sujet.

Feres BELGHITH

Le problème relève avant tout d'une question de calendrier. Nous sommes bien conscients que nous vous présentons ce projet très tardivement et dans des conditions qui ne sont pas optimales. Compte tenu de son ampleur, cette enquête nous occupe durant trois ans et il nous est difficile d'intégrer dans ce laps de temps une demande d'opportunité. Nous avons essayé de travailler avec des services statistiques, mais l'exercice s'est avéré très compliqué. Nous travaillons depuis trois ans maintenant sur des appariements avec des données ministérielles pour approfondir l'exploitation de nos données et nous avons du mal à aboutir. Nous sommes demandeurs. Nous essayons de travailler tant bien que mal, mais cette contrainte globale ne nous permet pas de le faire proprement.

Florence AUDIER

Avez-vous approfondi la question du travail rémunéré par rapport aux enquêtes précédentes ? Ce domaine fait partie des plus scabreux. Le travail rémunéré est plus ou moins lié aux études. La notion elle-même de travail rémunéré, qu'il s'agisse d'un babysitting par mois ou d'un travail à temps partagé dans un McDo, est très délicate, notamment s'agissant de son influence sur la réussite des études. Des discussions difficiles ont déjà eu lieu avec les travaux présentés par le CEREQ. Dans certains domaines, je pense personnellement qu'il vaut mieux ne rien dire plutôt que de dire des choses trop fragmentaires ou trop peu représentatives.

Isabelle DELAUNAY, *Observatoire des solidarités, Conseil départemental du Vaucluse*

J'ai bien entendu qu'il s'agissait d'une enquête nationale. Pour autant, avez-vous prévu des pondérations au niveau départemental et une question sur l'origine géographique des étudiants au moment du baccalauréat ? Les conseils départementaux issus de territoires pauvres s'interrogent sur la mobilité sociale de leurs étudiants. Nous savons par exemple que dans le Vaucluse les 18-24 ans les plus « nantis » s'en vont. Nous n'avons aucune information sur les étudiants que nous accueillons. Cette dynamique est importante. Or nous n'avons pas de données sur le sujet au niveau départemental.

Feres BELGHITH

Nous connaissons l'origine géographique, mais l'enquête telle qu'elle est conçue aujourd'hui ne nous permet pas d'effectuer un traitement territorialisé des données. Nous avons commandé récemment à des chercheurs un travail spécifique pour essayer d'estimer la qualité des informations territoriales de cette enquête. Il en ressort que hormis sur quelques grandes régions, les données ne sont pas forcément exploitables à l'échelle régionale. L'OVE mène une réflexion sur le sujet. Néanmoins, pour la prochaine enquête, il sera très certainement impossible d'effectuer des analyses territorialisées.

Sur l'activité rémunérée, nos chiffres sont assez régulièrement utilisés. Nous travaillons également avec le CEREQ. L'ancien directeur du Centre Associé CEREQ de Dijon, Jean-François Giret, présidait le conseil scientifique de l'OVE et a amené son expertise. Le CEREQ exploite largement ces données. Pour cette nouvelle édition, nous avons modifié légèrement la partie relative à l'activité rémunérée, notamment pour prendre en compte l'activité liée aux plates-formes numériques.

Chantal CASES

Quel est le taux de réponse aux enquêtes précédentes ?

Odile FERRY

Nous avons obtenu un taux de réponse de 22 %, en légère diminution par rapport aux enquêtes précédentes. En le comparant aux enquêtes réalisées au niveau local par les observatoires d'université, nous pouvons considérer que ce taux est plutôt bon sur cette thématique.

Feres BELGHITH

Les enquêtes sur les conditions de vie des étudiants réalisées par les observatoires d'université avec

des questionnaires beaucoup plus courts et un échantillon beaucoup plus restreint affichent un taux de réponse qui oscille entre 20 et 30 %.

Odile FERRY

Quant à la possibilité de tronquer le questionnaire, il est vrai qu'objectivement, des modules de 20 minutes paraîtraient bien plus souhaitables. Toutefois, nous avons étudié l'attrition des étudiants au fil des réponses et nous n'avons pas constaté de perte. La plupart des étudiants qui commencent le questionnaire le terminent. Outre l'examen de la territorialisation des données, une chercheuse a travaillé sur l'analyse de la non-réponse dans le cadre d'une enquête complémentaire réalisée par téléphone auprès des étudiants qui n'avaient pas répondu à la précédente édition. Or cette analyse n'a pas fait ressortir de grands biais dans l'enquête. Au fur et à mesure, l'échantillon se biaise légèrement. Nous avons donc choisi de changer l'échantillonnage et de mettre en place des indicateurs de représentativité en cours d'enquête. S'il existait un biais, c'est parce que les étudiants qui n'éprouvaient aucune difficulté se sentaient moins concernés par l'enquête et ne répondaient pas. Pour autant, la plupart ne répondaient pas, parce qu'ils n'avaient pas vu passer l'information. Il est difficile de mesurer la pénétration du mode de contact par mail ou par courrier, mais nous savons que la plupart de ceux qui ont ouvert le mail ont répondu au questionnaire.

Christine D'AUTUME

Il est évident que votre projet d'enquête répond à un réel besoin. De ce point de vue, l'avis d'opportunité ne se discute pas. Nous avons bien noté que vous étiez une petite équipe, ce qui peut expliquer certaines des difficultés que vous avez mentionnées. S'agissant de la robustesse de l'enquête, nous avons également noté que vous alliez demander l'avis du comité du label. Je proposerai donc de vous donner un avis favorable assorti d'une réserve sur les conditions de préparation de l'enquête qui n'ont pas été suffisamment articulées avec les dispositifs de la statistique publique.

La Commission rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants, assorti d'une réserve sur les conditions de préparation de l'enquête.

Etude de l'impact sur la santé de l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen

Myriam BLANCHARD, Santé publique France

Nous travaillons dans un calendrier très contraint. L'incendie a eu lieu le 26 septembre à 3 heures du matin et s'est poursuivi toute la journée. L'extinction complète a été constatée le 7 octobre. L'incendie a concerné les entrepôts de stockage de deux entreprises, Lubrizol et Normandie Logistique. Y étaient présents des additifs multi-usages, des huiles minérales et des dérivés d'hydrocarbures, des oléfines sulfurées et du zinc. Il a provoqué un important panache de fumée en direction du Nord-Est et des émissions très odorantes jusqu'à fin novembre.

La population a été exposée à des nuisances visuelles, olfactives, mais aussi à un stress, un sentiment d'insécurité et des incertitudes quant à l'événement et à ses conséquences sanitaires. La propagation de substances chimiques dans l'environnement a également occasionné des nuisances. Ces expositions ont varié selon la distance à l'incendie, au panache et selon le type de population, que ce soit les riverains, les personnes résidant ou travaillant dans la zone du panache, les personnels de secours ou tous ceux qui sont intervenus sur le site. 215 communes sont concernées par des dépôts ou des fumées, dont 111 en Seine-Maritime et 104 dans les Hauts-de-France. Une fois l'incendie éteint, il restait énormément de produits chimiques sur place, qui ont émis des composés très odorants. La zone d'impact de ces odeurs, extrêmement gênantes, couvre toute l'agglomération de Rouen.

Immédiatement, l'ARS et Santé publique France ont mobilisé l'offre de soins et mis en place un suivi du recours aux soins à travers les informations transmises par le SAMU, les services d'urgences et les associations SOS Médecins. Une cellule de soutien psychologique a également été constituée. Des recommandations ont été communiquées à la population pour se protéger au maximum des expositions. Par la suite, des questions-réponses ont été diffusées auprès de la population et des

professionnels de santé. Enfin, nous avons mis en place un suivi des signalements d'odeurs avec une caractérisation des signes sanitaires associés.

Nous avons constaté très peu d'impacts sur le recours aux soins d'urgences. Les services ont observé une faible activité pour des pathologies respiratoires, des malaises et des céphalées durant la première semaine. Les intoxications aux fumées ont été très peu nombreuses. En revanche, nous avons reçu beaucoup de signalements d'odeurs avec des symptômes de santé déclarés. Le recours au SAMU et au centre antipoison est resté faible. Ces services ont surtout été contactés pour des demandes de conseil. Les symptômes identifiés relevaient plutôt de maux de tête, irritations ORL et oculaires, troubles digestifs avec des vomissements liés à ces odeurs intolérables. Globalement, le système de surveillance n'a pas pu identifier tous les impacts à court terme, puisque ces symptômes n'ont pas forcément nécessité un recours aux médecins ou services d'urgences.

Localement, le préfet a mis en place un comité de transparence et de dialogue regroupant toutes les parties prenantes. Lors de ce comité, la gestion de l'événement par les autorités a été remise en cause. Des inquiétudes fortes ont également été exprimées sur les impacts sanitaires de l'incendie et les conséquences futures de cette exposition. Une forte demande d'évaluation l'impact sanitaire à court, moyen et long terme a ainsi émergé. Santé publique France a donc été saisie le 8 octobre par la Direction générale de la santé (DGS) pour proposer une méthode d'évaluation de ces impacts.

Ce dispositif vise à identifier les effets à court terme et les besoins en offre de soins, évaluer les impacts à moyen et long terme sur la santé des populations et caractériser l'imprégnation à des substances données en fonction des résultats de mesures environnementales en cours de réalisation. Nous avons également besoin de proposer une prise en charge médicale adaptée pour les personnels qui sont intervenus sur le site, ainsi que des mesures de réduction des expositions qui perdureraient suite au dépôt des polluants pour les populations concernées.

Nous avons proposé quatre études complémentaires : une étude de santé déclarée qui vous sera présentée aujourd'hui, un suivi à moyen et long terme de l'état de santé à travers une analyse à intervalles réguliers des indicateurs de santé issus des bases administratives, une méthodologie pour le suivi longitudinal de la santé des salariés des entreprises et des professionnels intervenus sur le site lors de l'incendie, et enfin, une étude d'imprégnation si les mesures environnementales montrent la présence de certains polluants en quantité importante.

Jean-Baptiste RICHARD, Santé publique France

L'étude de santé déclarée envisagée à ce jour couvrirait en premier lieu les caractéristiques sociodémographiques et des critères d'éligibilité liés à la présence pendant l'événement. Elle comporterait également un questionnaire santé portant sur les événements de santé (nuisances et symptômes ressentis pendant l'incendie et les mois qui ont suivi) et sur la qualité de vie, en intégrant autant que possible les dimensions psychologiques et sociales. Enfin, un troisième volet s'intéresserait aux attitudes et perceptions face aux risques, la compréhension des recommandations sanitaires, leur application, ainsi que les leviers et freins à leur respect.

Les caractéristiques de l'enquête ne sont pas totalement arrêtées. Nous les affinons progressivement. A ce stade, nous interrogerions les adultes et les enfants résidant dans la zone exposée. Pour réaliser un tirage géographique, nous souhaitons utiliser FIDELI, ce qui nous permettrait de réaliser une stratification selon la distance par rapport au site de l'incendie ou du panache, par l'utilisation d'un modèle de dispersion de la zone de fumée conçu par l'INERIS. Nous envisageons de mener des analyses par groupe selon l'intensité d'exposition lors de l'événement.

Pour la collecte, nous devons encore régler des questions sur le coût, la disponibilité du prestataire pour réaliser cette collecte et les délais de réalisation de cette dernière. Nous n'avons pas encore exclu totalement le face à face, mais nous envisagerions plutôt un scénario de collecte par internet avec des relances téléphoniques à partir des données administratives contenues dans FIDELI. Nous nous attendons à un taux de participation plutôt élevé. Nous pouvons bénéficier d'une bonne communication sur une zone assez restreinte, très concernée, avec des attentes fortes de la population. Aujourd'hui, nous envisageons un échantillon de 2 000 répondants.

En termes d'organisation, l'équipe projet relève de Santé publique France. La collecte serait réalisée par Ipsos, le titulaire d'un marché pluriannuel sur les enquêtes en méthodologie aléatoire. Nous menons une approche participative avec la mise en place du comité local de transparence et de dialogue qui sera consulté pour mieux comprendre les attentes sur les investigations sanitaires. Un

sous-groupe santé sera également constitué pour valider le protocole et l'interprétation des données. Enfin, en interne à Santé publique France, nous avons créé un comité d'appui thématique constitué de personnes qualifiées et chargé de valider le protocole scientifique. Nous avons par ailleurs engagé des échanges avec le bureau « état de santé » de la Drees dans le but d'adopter la méthodologie la plus adaptée pour ce type d'étude.

Nous travaillons dans un calendrier assez contraint, car nous devons rapprocher la passation de l'événement autant que possible, même si, selon la littérature, le biais de mémoire est plus faible lors des catastrophes industrielles. En décembre, nous constituerons le sous-groupe santé et le comité de transparence et de dialogue. Nous réaliserons les premiers entretiens. Nous créerons également le comité d'appui thématique et nous discuterons autour du protocole en vue de valider celui-ci et le questionnaire en février avant une présentation au comité du label, au comité du secret et à la CNIL. Le terrain d'enquête se déroulerait entre avril et mai 2020 pour une restitution des premiers résultats un an après l'événement, soit fin septembre 2020.

Yvon SERIEYX

Comment interrogerez-vous les très jeunes enfants ? Interrogerez-vous tous les membres du foyer ?

Jean-Baptiste RICHARD

Comme dans un questionnaire ménage, les parents répondront pour les enfants sélectionnés. Nous sélectionnerons sans doute un individu au sein du ménage pour les questions de santé perçue.

Christine D'AUTUME

Comment appréciez-vous le fait de réaliser ce questionnaire dès lors que vous n'avez pas d'échantillon témoin ?

Jean-Baptiste RICHARD

La définition d'une zone témoin constitue une question très importante. Dans une zone faisant l'objet d'une pollution historique très forte, il est déjà difficile de trouver une zone témoin proche du lieu de l'incendie. Nous sommes plutôt partis sur des analyses selon la distance, avec des questionnaires utilisant des échelles standard et intégrant des valeurs de référence issues d'autres enquêtes en population générale.

La Commission rend un avis d'opportunité favorable sur l'étude de santé déclarée en population suite à l'incendie des entreprises Lubrizol et Normandie Logistique.

Christine D'AUTUME

Je souhaitais vous informer que Chantal Cases va nous quitter prochainement pour prendre sa retraite. Nous ne pouvons que le regretter. Je tiens à la remercier pour son implication active et la qualité de ses interventions.

Chantal CASES

Merci à vous pour la qualité des débats.

La séance est suspendue quelques minutes.

STATISTIQUE PUBLIQUE ET NOUVELLES SOURCES DE DONNEES : RESULTATS ET UTILISATIONS INNOVANTES

Christine D'AUTUME

Notre thème de discussion concerne les nouvelles sources de données et leurs utilisations innovantes dans les champs de la santé et de la consommation.

Health Data Hub, point d'avancement du projet

Javier NICOLAU, Drees

L'usage des données connaît un essor important, en particulier des données de santé et les applications sont multiples dans ce domaine, depuis la recherche jusqu'au pilotage des systèmes de santé en passant par l'appui aux professionnels de santé. La France possède des atouts pour être un leader dans l'utilisation de ces données. Il reste néanmoins certaines lacunes. Malgré un patrimoine important, nous n'avons pas toujours connaissance des données disponibles ni des moyens pour y accéder. Parfois, les données ne sont pas mises à disposition et il n'est pas possible de leur appliquer des méthodes innovantes.

En 2016, le législateur a créé le Système national des données de santé (SNDS), une base considérée comme l'une des plus grandes bases de santé en Europe et dans le monde. Il avait également mis en place une gouvernance pour accompagner l'accès à ces données, avec l'Institut national des données de santé (INDS). Malgré cela, l'utilisation de ces données souffre encore de limites. Il manque en effet les données cliniques, les antécédents et les facteurs de risque pour les patients. Suite à l'annonce du Président de la République sur la création d'un hub de santé, la ministre a confié à la Drees la mise en œuvre de cette mesure.

L'article 41 de la loi d'organisation et de transformation du système de santé a élargi le périmètre du Système national des données de santé à l'ensemble des données cliniques recueillies lors d'actes pris en charge par l'assurance maladie. Il crée par ailleurs le Health Data Hub à partir de l'INDS en élargissant ses missions. Il lui donne en particulier la mission d'organiser et de mettre à disposition les données du SNDS, d'informer les patients et de faciliter leurs droits, notamment le droit d'opposition. Enfin, il modifie le rôle du CEREES, qui devient un comité éthique et scientifique chargé de se prononcer sur le caractère d'intérêt public des traitements.

L'offre de service du Health Data Hub doit accompagner les porteurs de projet dans les différentes étapes de celui-ci, que ce soit le cadrage du projet avec la mise à disposition de documentations collaboratives ou l'aide aux traitements *via* la mise en place d'une plate-forme technologique sécurisée pour l'analyse des données avec les capacités nécessaires aux traitements innovants. Le Hub se constitue peu à peu d'un ensemble de bases de données qui seront référencées dans un catalogue. Pour ses débuts, ce catalogue liste les principales bases stratégiques pour la communauté scientifique. Il n'existe pas d'exhaustivité dans la mise à disposition de ces données. Grâce à ce catalogue, l'accès aux données sera facilité, mais il ne sera pas libre pour autant. En France, l'accès aux données de santé est réglementé : il nécessite une autorisation de la CNIL et la création du Health Data Hub n'y change rien.

Le hub facilitera le rapatriement des données des différents producteurs vers la plate-forme. Cette plate-forme a été construite avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Toutes les données mises à disposition sur la plate-forme sont pseudonymisées, sans identifiant direct des personnes. Pour autant, elles restent des données personnelles. L'accès aux données est par ailleurs soumis au référentiel de sécurité en place dans le cadre du SNDS depuis 2016, avec une obligation de traçabilité de toutes les actions et tous les traitements. La constitution du SNDS constitue un traitement prévu par la loi. Le consentement des patients n'est donc pas nécessaire. Il

faut cependant informer les patients de la création du Hub, des données qui y sont intégrées et des traitements réalisés. La plate-forme ne contenant pas de données nominatives, le droit d'opposition ne pourra pas s'exercer directement dans la plate-forme. Le Hub aidera néanmoins les citoyens qui le souhaitent à s'adresser aux différentes sources de données.

Le projet a démarré en mars 2018. Un appel à projets a été lancé en janvier 2019. Dix projets pilotes ont été sélectionnés. Ils seront utilisés pour dimensionner la plate-forme et apprendre à accompagner les porteurs de projet. Ces projets ont été proposés par différents acteurs, des institutions comme Santé publique France ou des startups. Certains projets utilisent l'intelligence artificielle, d'autres sont plus classiques. Tous utilisent les données du SNDS et sont, la plupart du temps, appariés à d'autres bases de données.

Ces projets nous servent à co-construire l'offre de service. Ces projets ont obtenu, pour plus de la moitié d'entre eux, un avis favorable du comité scientifique. Ils doivent ensuite être déposés auprès de la CNIL. Ils nous ont servi pour élaborer un kit de cadrage et de demande d'autorisation à la CNIL qui sera mis à la disposition de l'ensemble des porteurs de projet. Un travail est également en cours pour industrialiser et sécuriser les procédures d'appariement entre les différentes bases, surtout l'utilisation du NIR qui représente une procédure assez nouvelle dans le domaine de la santé. Ces premiers projets nous ont permis de rédiger une convention type entre le hub et les porteurs de projet, qui sera utilisée pour tous les projets qui utiliseront ensuite le hub. Ils nous ont servi pour capitaliser et mutualiser les connaissances du SNDS. Les utilisateurs souhaitaient avant tout comprendre le contenu du SNDS et ses modalités d'utilisation. Ces travaux ont donné lieu à l'établissement d'un dictionnaire interactif qui s'améliorera petit à petit. Une deuxième documentation collaborative a également été créée à partir des différentes institutions qui avaient déjà accès au système. Le hub doit venir au soutien de la collecte par un appui humain ou financier aux producteurs, une valorisation du travail de collecte et d'amélioration des données. Enfin, ces premiers projets permettent de dimensionner la plate-forme technologique et de la tester.

En cible, la plate-forme doit constituer un outil facilitant les interactions entre les différents acteurs, producteurs des données et utilisateurs. Ce hub doit garantir l'accès aisé, unifié, transparent et sécurisé aux données de santé.

Utilisations innovantes du SNDS

Matthieu DOUTRELIGNE, *Drees*

Autrefois, nous avons l'habitude de travailler avec des enquêtes avec un échantillon de 10 000 personnes comme l'enquête EHIS. Le Système national de données de santé couvre quant à lui 67 millions de personnes, soit l'équivalent de 5 milliards de lignes à traiter. Ces volumes extrêmement importants entraînent de nombreux changements en termes de méthodologie. Pour couvrir dix ans de SNDS, comme nous le souhaitons, nous devrions traiter 50 milliards de lignes. Ces volumes sont cependant faibles comparés à ceux traités par l'industrie numérique. IQVIA, une société privée, possède ainsi des bases de données de santé assez équivalentes aux nôtres comprenant 500 millions de personnes et YouTube Analytics peut analyser 100 milliards de lignes supplémentaires par jour. Ces exemples montrent que la démarche est faisable.

Le Système national de données de santé constitue un système assez complexe. Nous souhaiterions agréger toute la documentation disponible. Plusieurs organisations ont l'habitude de travailler avec ces données, mais la documentation n'est pas toujours la même. Rassembler celle-ci dans un seul endroit permettrait de garantir la qualité en termes d'utilisation de cette donnée. Nous aimerions aussi pouvoir requêter ces données en temps réel pour réaliser des études, ce qui soulève un problème technique assez important. Une formalisation de ces données permettrait également d'en standardiser l'accès. En faisant tout cela, nous pourrions automatiser la production statistique de manière rationnelle et standardisée, et faciliter les analyses innovantes utilisant par exemple l'intelligence artificielle.

Nous avons identifié des problèmes à quatre niveaux. Nous sommes tout d'abord confrontés à des problèmes d'infrastructure, puisqu'il faut un matériel bien plus puissant pour procéder au traitement de dix ans de SNDS. Il existe également un problème de formatage. Contrairement aux enquêtes qui

sont conçues pour répondre à des enjeux de recherche, il s'agit ici de remontées de données automatiques. Nous devons changer la vue sur ces données pour permettre des études. Enfin, il existe des problèmes d'analyse et de restitution. L'automatisation de nombreux traitements peut entraîner la multiplication de rapports de plusieurs centaines de pages avec plusieurs centaines de graphiques. Il faut donc s'interroger sur les outils à utiliser pour restituer la donnée.

Aujourd'hui, ces données sont traitées avec une infrastructure dite « distribuée » : plusieurs petites machines vont travailler ensemble. Nous avons la chance de pouvoir utiliser de nombreux outils libres et gratuits, qui rendent ce mode de fonctionnement presque transparent pour l'utilisateur. La mise en place de ces outils nécessite toutefois quelques compétences. Au lieu de laisser tous les utilisateurs requêtant les données, chacun à sa manière, nous souhaiterions définir de grands cas d'utilisation. Nous constatons en effet que de nombreux utilisateurs peuvent requêter la donnée de la même façon si nous réfléchissons à la bonne manière de standardiser la donnée.

Dans l'analyse, nous pouvons mutualiser les langages. Il existe depuis quelques années des langages de programmation en open source permettant l'utilisation des outils par des personnes différentes. Pour bénéficier de tous les apports de cette communauté, il faut choisir les langages enseignés en école et suffisamment généralistes comme les langages Python et R. Nous pouvons aussi tirer parti des outils de collaboration et de versioning. Tout le code produit pour traiter ces données sera stocké et pourra être consulté par toutes les personnes qui travaillent sur un même projet, voire par tous si le traitement est entièrement ouvert. Toutes les modifications de ce code sont tracées, ce qui permet d'interroger le traitement à tout moment. La mutualisation des ressources permet de développer de grands projets open source comme Apache, un projet développé par plus de 7 000 collaborateurs à destination de centaines de milliers de personnes, ou le projet de documentation du SNDS. Plus de 30 collaborateurs y travaillent et 100 utilisateurs se réfèrent à cette documentation tous les mois.

En termes de restitution, nous pouvons automatiser certains traitements et mettre à disposition auprès des utilisateurs finaux des interfaces graphiques intuitives. A partir du SNDS, nous pouvons construire par exemple une carte sur l'accessibilité potentielle localisée. La chaîne de traitement peut être suffisamment automatisée pour éviter un investissement trop important pour actualiser ces données d'une année à l'autre.

Enfin, nous essayons de mener un projet actuellement qui illustre ces différentes avancées. Eurostat demande des indicateurs de morbidité européens. A partir des données de santé primaires issues des hôpitaux et secondaires, *via* les données de remboursement de l'assurance maladie, nous souhaiterions bâtir de grands indicateurs sur les principales pathologies constatées dans les pays européens. Le projet a pour but de normaliser au maximum la procédure d'acquisition de ces statistiques. Nous souhaiterions évaluer l'adoption d'un modèle de données commun « OMOP ». Ce modèle issu de la recherche et de l'épidémiologie est aujourd'hui utilisé par plusieurs acteurs. En Allemagne, par exemple, un consortium équivalent au Health Data Hub adopte ce standard. Nous souhaiterions calculer les indicateurs de morbidité à partir de ce standard pour proposer à Eurostat de proposer le programme de calcul des indicateurs aux différents pays. Le modèle commun est constitué de tables et de concepts. Tout le monde pourrait écrire un code qui fonctionnerait partout. Nous alignerions les codages entre les différents pays et nous pourrions spécifier les sources. Nous avons essayé de limiter au maximum les différences dans le calcul des statistiques.

Ces nouvelles sources de données présentent des champs d'application énormes et impliquent des vitesses de calcul impressionnantes. L'AP-HP peut requêter des informations sur un seul patient en une milliseconde aujourd'hui, y compris dans les dossiers papier. En mutualisant les ressources, nous pourrions devenir plus transparents sur la chaîne de traitement. Néanmoins, ces nouvelles sources exigent une plus grande technicité. Ces compétences sont très recherchées dans le monde de l'industrie et il faut réussir à attirer les profils. Enfin, il existe des risques en termes de mésusage de la donnée et un impact environnemental, compte tenu du nombre de machines sollicitées en même temps.

Le calcul de l'IPC à partir des données de caisse

Marie LECLAIR, *Insee*

Ma présentation sera un peu différente ; elle s'intéressera plus aux résultats qu'à la technique. L'indice des prix à la consommation constitue la principale mesure de l'inflation. Nous cherchons à mesurer l'évolution des prix à qualité constante. Pour cela, nous suivons les produits d'un panier fixe que nous mettons à jour annuellement pour qu'il reste représentatif de la consommation des ménages. Lorsque les produits disparaissent, nous les remplaçons pour éviter les biais d'attrition et nous effectuons généralement un ajustement qualité pour nous assurer que l'évolution du prix s'opère bien à qualité constante et que nous n'intégrons pas des évolutions de qualité dans l'inflation.

Aujourd'hui, pour produire cet indice, nous nous fondons sur 200 000 relevés réalisés chaque mois par des enquêteurs dans les points de vente, mais aussi sur un même volume de prix collectés centralement sur internet ou *via* des bases de données, comme celle de la CNAM pour les services de santé. A compter de janvier 2020, nous prévoyons d'intégrer un changement assez majeur dans les sources utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation. Nous remplacerons effectivement une partie des relevés physiques par des données de caisse collectées par les enseignes quand les consommateurs passent aux caisses des magasins. A chaque fois que la caissière scanne un produit, différentes informations sont collectées en termes de prix et de quantités consommées à un niveau très détaillé. Ces données de caisse seraient utilisées pour l'ensemble des super et hypermarchés sur un champ de produits restreint aux produits alimentaires industriels, d'entretien et d'hygiène-beauté et uniquement en France métropolitaine. 30 000 relevés environ sur les 200 000 relevés mensuels seraient ainsi supprimés.

Nous avons présenté ce projet à de nombreuses reprises au Cnis et au comité du label au cours des dix dernières années. Pour mener ce projet à terme, nous avons commencé par acheter quelques bases de données pour prouver que nous pouvions calculer un indice avec ces données de caisse. Nous avons ensuite passé des conventions avec quatre enseignes pour mener des études expérimentales et définir la méthodologie d'exploitation de ces données, ainsi que les infrastructures nécessaires pour exploiter des données aussi importantes.

Ce projet a également nécessité une modification de la loi, nous permettant d'obtenir des données privées de manière obligatoire à des fins de calcul de statistiques publiques. La loi numérique a été adoptée fin 2016. L'arrêté relatif à l'obligation de transmission des données de caisse a été publié au printemps 2017, mais nous n'avons obtenu l'intégralité des données qu'en janvier 2019, le temps que se constitue le flux de transmission de données entre l'Insee et les enseignes. Depuis cette date, nous recueillons l'ensemble des données de notre champ, ce qui nous permet de réaliser un test grandeur nature. Toute l'année, nous avons calculé deux IPC : celui que nous publions, calculé comme autrefois avec des données collectées par les enquêteurs et un IPC intégrant des données de caisse. Suite à ce double calcul, nous envisageons d'intégrer les données de caisse à l'IPC et publier celui-ci à partir de janvier prochain.

Grâce aux données de caisse, nous disposons d'une information quotidienne par point de vente et par code-barres. Nous connaissons le chiffre d'affaires associé à ces code-barres et les quantités vendues. Nous collectons ainsi, chaque mois, 1,7 milliard d'enregistrements. Jusqu'à présent, nous n'avons aucune base de sondage pour calculer l'indice des prix à la consommation. Nous ne connaissions pas l'exhaustivité des ventes en supermarchés. Nous avons donc recours à des méthodes par quota. L'exhaustivité permet d'obtenir une meilleure précision. L'information sur les quantités présente elle aussi une grande importance pour produire un indice synthétique comme l'est l'indice des prix à la consommation. Il faut en effet agréger les prix pour le calcul. Or jusqu'à présent, faute d'information détaillée, nous devons faire un certain nombre d'hypothèses sur le poids des produits dans la consommation, notamment au niveau le plus fin. Enfin, l'information contenue dans les données de caisse sur les prix se révèle plus pertinente que l'information collectée par les enquêteurs, car nous ne collectons que les prix affichés alors que les données de caisse nous donnent une information sur les prix réellement payés.

Nous avons néanmoins quelques difficultés à résoudre. Face à cette nouvelle source de données, l'Insee a fait le choix de conserver les concepts actuels de l'IPC, ce qui n'a pas toujours été le choix de nos homologues européens. Nous avons maintenu notamment un panier fixe de produits, mis à jour annuellement et les remplacements de produits associés à des ajustements de qualité en cas d'attrition du panier. Si les concepts restent équivalents, certains traitements devront être automatisés, compte tenu du volume des données. Pour ce faire, nous avons dû construire une architecture informatique permettant de tels traitements. Nous avons eu recours à une architecture big data Hadoop. D'autres traitements réalisés autrefois manuellement par les enquêteurs ont

également été automatisés, notamment le classement des produits. Nous avons dû également résoudre le problème des relances commerciales : les changements de packaging s'accompagnent généralement d'une augmentation du prix ou d'une diminution des quantités sans changement de prix. Dans ce cas, le code-barres change. Pour pouvoir mesurer cette hausse de prix dans l'IPC malgré le changement de code-barres, nous avons dû lier les produits dont le code-barres changeait pour pouvoir comparer directement les prix de ces produits. Enfin, il a fallu automatiser les remplacements de produits. Pour toutes ces difficultés, nous avons eu recours à l'achat d'un dictionnaire de code-barres, ce qui permet d'automatiser les traitements de manière assez classique avec des tables de passage.

Les données de caisse représentent 11 % du panier de l'IPC, compte tenu de leur champ restreint. Nous utilisons beaucoup les données de caisse pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées. Pour d'autres segments de consommation, nous ne les utilisons pas du tout, notamment le logement, les restaurants ou les hôtels. En nombre de prix relevés, nous suivons 77 millions de produits avec les données de caisse, à comparer aux 30 000 relevés que nous supprimons sur le même champ. Nous avons lancé une répétition générale en 2019. Nous avons produit des indices des prix à la consommation avec les données de caisse jusqu'en octobre, selon le même calendrier que l'IPC, afin d'appréhender l'impact précis des données de caisse sur l'IPC et nous assurer de la robustesse du processus de production.

Globalement, nous constatons des écarts très faibles sur l'indice d'ensemble. L'écart tend à s'accroître, mais il ne dépasse pas pour l'instant 0,1 point. Il se révèle légèrement plus élevé sur les fonctions pour lesquelles les données de caisse sont plus utilisées (alimentation, boissons alcoolisées, produits d'entretien et biens et service divers), mais il ne dépasse pas 0,3 point. Pour l'indice des prix à la consommation, nous ne mesurons pas la précision de l'indice, mais il existe des normes européennes. Eurostat considère qu'un changement doit lui être notifié et donner lieu à une étude d'impact s'il dépasse 0,1 point pour l'indice des prix à la consommation harmonisé ou 0,3 point sur les fonctions que j'ai citées. Nous sommes en deçà malgré ce changement majeur de source.

Cette répétition générale a permis d'identifier de manière très fine et détaillée l'origine de ces écarts. Après analyse, ces écarts ont trois raisons principales. (i) Ils résultent tout d'abord d'une précision accrue du fait du nombre de relevés. (ii) Notre couverture du champ avec l'IPC actuel se révélait parfois un peu particulière. Faute de base de sondage, nous ne suivions pas un segment de consommation, pensant qu'il n'était pas important. Or les données de caisse ont permis d'en mesurer l'importance. (iii) Enfin, nous prenons mieux en compte les promotions avec les données de caisse. Nous suivions jusqu'à présent une règle européenne visant à ne suivre que les promotions s'appliquant à l'ensemble des consommateurs. Cette règle était liée à une impossibilité pratique des statisticiens des prix des différents pays de connaître l'impact des promotions dites discriminantes qui ne s'appliquent qu'à certaines catégories de populations, notamment les porteurs de cartes (faute d'information sur la part des acheteurs qui bénéficiaient de la promotion). Avec les données de caisse, nous avons l'information des prix pratiqués, en général, y compris promotion discriminante. Par ailleurs, les données de caisse nous permettent de calculer un prix moyen sur le mois plutôt que de ne relever le prix qu'une fois par mois. Or les produits en promotion sont plus achetés au période où ils sont en promotion et ont donc plus de poids quand ils sont en promotion pour l'indice calculé avec les données de caisse ; nous ne captions pas jusqu'à présent cette interaction entre les prix et les volumes achetés.

La répétition générale confirme tout l'intérêt de l'utilisation des données de caisse et l'amélioration du suivi des prix. A compter de janvier 2020, nous envisageons donc de produire les statistiques diffusées actuellement avec les données de caisse. Dans un premier temps, nous produirons ainsi l'indice des prix à la consommation et des indices des prix dans la grande distribution. Nous avons prévu d'informer nos utilisateurs. Nous avons présenté la démarche aux enseignes en mai et à Eurostat. Nous avons prévu un certain nombre de publications, notamment dans *Economie et Statistique* pour présenter les études méthodologiques et dans *Le courrier des statistiques*. Nous prévoyons également une note méthodologique très détaillée sur cette répétition générale avec la publication de tous les indices avec et sans les données de caisse. Nos publications comporteront par ailleurs un avertissement sur ce changement majeur en termes de sources de données.

Par la suite, nous prévoyons de poursuivre nos travaux méthodologiques en vue de produire de nouvelles statistiques, notamment des prix moyens, des comparaisons spatiales de prix et à plus long terme, des IPC régionaux. Nous souhaiterions aussi continuer nos études pour utiliser des données

de caisse sur de nouveaux produits et de nouvelles formes de vente comme les hard discounters.

Echanges

Bernard SUJOBERT

Merci pour ces présentations auxquelles il est difficile de réagir à ce stade très tardif de la réunion. Sur les données de caisse, nous en reparlerons évidemment en janvier, lors de la publication des premiers résultats mensuels utilisant les données de caisse pour le calcul de l'IPC. Vous aurez sans doute des remarques, des interrogations ou des revendications. La CGT vient de publier une note économique « *Pouvoir d'achat, comprendre la réalité des chiffres* », qui évoque ce point. L'indexation présente une grande importance pour une organisation syndicale. Alain Gely, qui faisait partie du groupe de consultation très utile qui a été mis en place en 2019, m'a prié de l'excuser. Je vous transmettrai ses remarques.

Roxane SILBERMAN

Comment les utilisateurs travailleront-ils sur la plate-forme du Health Data Hub ? Pourront-ils réaliser des appariements avec leurs propres données ou des données de l'Insee par exemple ? Travailleront-ils tous à l'intérieur de la plate-forme ? Les fichiers seront-ils exportés ailleurs ? Les données sont indirectement identifiantes et très sensibles, ce qui pose un problème d'anonymisation des sorties. Comment le contrôle sur l'anonymisation des sorties sera-t-il effectué ?

Javier NICOLAU

La plate-forme offre un espace de travail comme la plate-forme de la CNAM pour travailler avec les données du SNDS. Chaque utilisateur aura accès à son propre espace de travail qui contiendra les données pour lesquelles il a pu obtenir l'autorisation de la CNIL. Ces données peuvent provenir du SNDS, de sa cohorte, etc. Toutes les données du catalogue sont déjà disponibles. Si un utilisateur a besoin de ces données, la plate-forme fera les extractions et les transmettra dans l'espace de travail. Pour les données extérieures, le chercheur devra demander à la plate-forme leur intégration. Le référentiel de sécurité interdit toute sortie non anonymisée. Un contrôle *a posteriori* est réalisé. Tous les traitements effectués au sein de la plate-forme sont tracés, mais toutes les sorties le sont aussi et ces sorties feront l'objet de contrôles.

Roxane SILBERMAN

Procéderez-vous à des contrôles *a posteriori* par sondage ?

Javier NICOLAU

La procédure doit encore être présentée à la CNIL. Chaque utilisateur va demander la possibilité de sortir un fichier de la plate-forme en expliquant le contenu de ce fichier. La description sera enregistrée et pourra faire l'objet d'un contrôle par sondage ou selon les paramètres arrêtés. Tout dépendra du type de données. Ce n'est pas simplement une question de taille. Nous pourrions imaginer de fonder le contrôle sur les identifiants. Le contrôle différera sans doute selon le fichier demandé.

Roxane SILBERMAN

Les chercheurs peuvent-ils ressortir leurs données après l'appariement avec le SNDS ?

Javier NICOLAU

Les données appariées au SNDS sont soumises au référentiel de sécurité. L'Etat a voulu créer une plate-forme pour permettre aux utilisateurs de travailler dans une bulle sécurisée qu'ils n'ont pas besoin de créer eux-mêmes, un exercice long et coûteux. La plate-forme offre la possibilité de travailler à l'intérieur. Pour travailler à l'extérieur, il faut une autorisation de la CNIL.

Christine D'AUTUME

Il est vrai que ces présentations ont été un peu trop rapides pour susciter des questions en grand nombre. Nous pouvons néanmoins constater que le recours à ces nouvelles sources présente l'avantage de disposer d'informations plus riches, avec un niveau de granularité plus fin permettant des analyses spatiales régionales. Il diminue aussi les coûts de collecte et offre des perspectives, notamment pour le développement de la recherche et de l'innovation. Le Health Data Hub, par exemple, a été conçu à cette fin. Il donne des clés aux utilisateurs potentiels pour exploiter et valoriser toute la richesse des données. Nous pouvons cependant nous poser un certain nombre de questions, à la fois en termes d'outils, de compétences pour tirer parti des nouvelles sources et de risques de mésusage des données auxquels il convient de rester très attentif, surtout lorsqu'il s'agit de données aussi sensibles que les données de santé.

Avis de la commission

Isabelle ANXIONNAZ

Nous vous proposons l'avis suivant :

La commission a pris connaissance de trois exemples d'utilisations innovantes de nouvelles sources de données.

L'Insee a présenté le bilan de l'expérimentation du calcul de l'IPC mobilisant les données de caisse sur une partie du champ. Ce nouveau processus présente des avantages méthodologiques et de réduction à terme des coûts de collecte.

La Drees a présenté les dernières évolutions du Système national des données de santé (SNDS), qui rassemble plusieurs bases de données de santé et qui vise à terme à mettre en œuvre des méthodes d'analyse innovantes. Pour ce faire, une nouvelle technicité a été élaborée dans les modèles de calculs et la restitution des résultats.

La Drees a également décrit l'avancement du projet Health Data Hub, lancé fin 2018, qui aboutit fin 2019 à la création d'une plate-forme visant à garantir un accès aisé et sécurisé aux données de santé du SNDS pour améliorer la qualité des soins et l'accompagnement des patients. Cette plate-forme, par la richesse de son offre de données et de services s'inscrit comme utilité sociale nouvelle.

La commission salue ces initiatives et encourage leur poursuite. Elle demande à être tenue informée des avancées des travaux méthodologiques à venir dans le cadre de l'IPC, notamment en termes de comparaisons spatiales de prix. Elle recommande au service statistique public d'exploiter les potentialités offertes par le Health Data Hub pour explorer des thématiques nouvelles et améliorer les statistiques existantes.

Bernard SUJOBERT

Je ne suis pas sûr d'approuver la mention de la réduction des coûts de collecte pour l'IPC, compte tenu de la réduction de l'activité des enquêteurs Insee sur les indices de prix. Nous n'en savons rien. Mon organisation est gênée que vous mettiez uniquement l'accent sur ce point.

Françoise MAUREL

Ce point avait été abordé dans les discussions précédentes.

Christine D'AUTUME

Il est vrai cependant que ce sujet n'a pas été évoqué aujourd'hui.

Isabelle ANXIONNAZ

Je vous propose d'employer le conditionnel.

L'avis tel qu'il a été amendé en séance est adopté.

CONCLUSION

Christine D'AUTUME

Merci à tous. La prochaine séance aura lieu le 4 juin 2020.

La séance est levée à 13 heures 10.

AVIS ÉMIS EN COMMISSION

La commission a pris connaissance de trois exemples d'utilisation innovantes de nouvelles sources de données.

L'Insee a présenté le bilan de l'expérimentation du calcul de l'IPC mobilisant les données de caisse sur une partie du champ. Ce nouveau processus présente des avantages méthodologiques

La Drees a présenté les dernières évolutions du Système national des données de santé (SNDS), qui rassemble plusieurs bases de données de santé et qui vise à terme à mettre en œuvre des méthodes d'analyse innovantes. Pour ce faire, une nouvelle technicité a été élaborée dans les modèles de calculs et la restitution des résultats.

La Drees a également décrit l'avancement du projet Health Data Hub, lancé fin 2018, qui aboutit fin 2019 à la création d'une plateforme, visant à garantir un accès aisé et sécurisé aux données de santé du SNDS pour améliorer la qualité des soins et l'accompagnement des patients. Cette plateforme, par la richesse de son offre de données et de services s'inscrit comme utilité sociale nouvelle.

La commission salue ces initiatives et encourage leur poursuite.

Elle demande à être tenue informée des avancées des travaux méthodologiques à venir dans le cadre de l'IPC, notamment en termes de comparaisons spatiales de prix.

Elle recommande au Service statistique public d'exploiter les potentialités offertes par le Health Data Hub pour explorer des thématiques nouvelles et améliorer les statistiques existantes.

Références : *Moyen terme 2019-2023, Avis général n° 4 « Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique », Avis général n° 7 « Développer les appariements entre sources de données ».*

LISTE DES DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

Documents préparatoires

- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - OFDT](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Drees](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Université de La Réunion](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Observatoire de la vie étudiante](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Santé publique France](#)

Documents complémentaires

- [Le règlement européen sur les statistiques sociales](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête Escapad, OFDT](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête Autonomie, Drees](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête régionale sur le sport, Université de La Réunion](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants, OVE](#)
- [Demande d'avis d'opportunité. Enquête de Santé publique France](#)
- [Présentation du Health data Hub - Drees](#)
- [Utilisations des données massives en santé - Présentation Drees](#)
- [Utilisation des données de caisse pour le calcul de l'IPC - Présentation Insee](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Avis d'opportunité d'enquête

- Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la Défense (ESCAPAD 2021)
- Enquête Autonomie 2021 et 2023
- Enquête régionale sur le sport à La Réunion
- Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants
- Etude de l'impact sur la santé de l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la santé et les consommations lors de la Journée d'appel et de préparation à la défense (ESCAPAD)

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Enquête triennale et à partir de 2021 elle deviendra quadriennale

Demandeurs : Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande d'opportunité pour l'enquête sur la santé et les consommations lors de la Journée d'appel et de préparation à la défense (ESCAPAD, 2021).

Le projet d'enquête ESCAPAD a été initialement élaboré à la demande de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (MILDECA) et les membres du conseil d'administration de l'OFDT. Mise en place en 2000 par l'OFDT en partenariat avec la Direction du Service National et de la Jeunesse (DSNJ), l'enquête était d'abord biennale (2000, 2002, 2003, 2005) puis triennale de 2005 jusqu'en 2017, et à partir de 2021 sa périodicité est quadriennale.

La dixième édition de 2021 se déroulera sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que dans les départements d'outremer (La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Mayotte). L'enquête a reçu par le passé deux avis de conformité par le comité du Label, le premier en 2000, le second en 2008. En 2017, seul un avis d'opportunité avait été sollicité.

Représentative des adolescents français âgés de 17 ans, l'enquête ESCAPAD permet :

- de disposer d'indicateurs sur la santé (physique et mentale), les conditions et modes de vie des adolescents ;
- de mesurer les prévalences des usages de drogues (licites et illicites) à l'échelle nationale mais également régionale voire infrarégionale ;
- d'observer l'évolution des âges de début de consommation des différentes drogues ;
- d'analyser l'évolution des niveaux d'usages de drogue en France parmi les adolescents
- d'identifier certaines caractéristiques liées aux comportements de consommation.

Le questionnaire principal comporte des thèmes et des questions pour la plupart inchangés depuis l'édition de 2000 : caractéristiques sociodémographiques ; santé physique et mentale ; consommations de produits psychoactifs.

Au questionnaire principal, sont rajoutés des modules permettant d'investiguer différents axes de recherches, chaque module étant proposé à un tiers de l'échantillon seulement. En 2021, les modules complémentaires seront assez proches de ceux de 2017 : achat des produits psychoactifs ; exposition des adolescents au marketing des alcooliers ; jeux de hasard et d'argent (JHA) et internet.

Les principales analyses prévues traiteront :

- Liens entre usages de drogues et les caractéristiques sociodémographiques des populations avec un accent particulier porté sur le genre, les inégalités sociales et la consommation des substances psychoactives.
- Analyses régionales des consommations.
- Liens entre la consommation de substance psychoactive et les troubles dépressifs ainsi que la santé physique.

La prochaine ESCAPAD aura lieu du 15 au 26 mars 2021. La collecte est assurée par le personnel civil et militaire du ministère de la Défense responsable de l'encadrement des appelés. Environ 40 000 adolescents seront enquêtés.

L'enquête est contrainte par l'activité de la DSNJ et l'organisation des journées d'appel. Le temps de passation a été fixé en accord avec les services de la DSN afin de perturber le moins possible le déroulement de la journée dont le planning est particulièrement chargée.

Le questionnaire auto-administré est distribué à tous en même temps et la durée nécessaire pour y répondre est approximativement la même que l'on soit consommateur de substances psychoactives ou pas, pour éviter que les différences soient trop visibles. La longueur du questionnaire a été adaptée au temps imparti au sein de cette journée. En 2017, le temps accordé était de 20 minutes, comprenant la présentation de l'enquête et ses finalités.

En outre, afin d'améliorer les conditions de passations, de réduire au maximum le temps de passation du questionnaire et limiter l'implication du personnel encadrant la JDC, il a été convenu qu'à partir de 2017, une animation vidéo était projetée rappelant les objectifs, les consignes de passation de l'enquête et les garanties d'anonymat. Il est également rappelé le caractère non-obligatoire de l'enquête. De même, une question qui paraîtrait gênante au répondant peut être laissée sans réponse.

Le personnel encadrant doit distribuer les questionnaires puis les collecter en les mettant dans une enveloppe scellée devant les appelés. Chaque centre de JDC est chargé d'envoyer les enveloppes à la société de saisie. Le personnel en charge des passations doit joindre à l'enveloppe une fiche de « passation » préalablement renseignée (nombre d'appelés présents, temps de passation, perturbations éventuelles, questions soulevées par les répondants, etc.).

Une explication systématique est fournie à l'enquêté sur son droit de se retirer de l'enquête ou de refuser de répondre au questionnaire s'il le souhaite. Enfin, s'agissant des questionnaires anonymes, il n'est pas possible aux répondants d'exercer leur droit de rectification après la collecte.

L'enquête est coordonnée, réalisée et analysée par le pôle « enquête et analyses statistiques » de l'OFDT constitué de statisticiens. Le comité de pilotage de l'enquête comprend : Stanislas Spilka, responsable scientifique de l'enquête, OFDT ; Olivier Le Nézet, co-responsable de l'enquête, OFDT ; Julien Morel d'Arleux, Directeur, OFDT ; Stéphane Legleye, chercheur associé, INSEE ; et les membres du collège scientifique de l'OFDT.

Enfin, la publication des premiers résultats est prévue dans le courant de l'année qui suit l'enquête.

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet **un avis d'opportunité favorable à cette enquête**. L'opportunité est accordée l'année 2021.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Dispositif d'enquêtes Autonomie

Type d'opportunité : Enquête nouvelle

Périodicité : Enquête ponctuelle

Demandeurs : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).
Ministère des Solidarités et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande d'opportunité pour le dispositif d'enquêtes Autonomie.

Le dispositif « Autonomie » s'inscrit dans la lignée des grandes enquêtes sur le handicap et la dépendance. Il y eut d'abord l'enquête « Handicap, Incapacité, Dépendance » (HID) en 1998-2001, puis l'enquête « Handicap-Santé » (HS) de 2007-2009 et l'enquête « Care » de 2014-2016 sur le champ des personnes de 60 ans ou plus.

Réalisées environ tous les dix ans, ces enquêtes permettent de mesurer le nombre de personnes handicapées selon différentes définitions, de décrire leur état de santé et leurs conditions de vie, et d'analyser les difficultés qu'elles rencontrent dans la vie quotidienne et dans leur participation à la vie sociale. Depuis 2008, elles sont complétées par des enquêtes auprès des aidants informels, qui visent à mesurer le nombre et le volume d'aides apportées, ainsi que les conséquences de ces aides. Le dispositif prévoit aussi l'enrichissement des enquêtes par des appariements avec diverses sources de données administratives.

La reconduction du dispositif répond notamment à une demande du Cnis, exprimée en octobre 2017 dans le cadre de la commission « Services publics et services au public », puis dans son avis du moyen terme 2019-2023 (avis n° 1 de la présente commission). Cet avis du Cnis fait écho à une demande plus large, exprimée depuis plusieurs années par de nombreux acteurs publics nationaux et internationaux : le Défenseur des Droits dans sa décision n°2017-257 du 26 septembre 2017, divers rapports d'information de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi que divers instituts de recherche (dont l'INSERM). En 2019, dans un rapport sur les droits des personnes handicapées rédigé dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'Organisation des nations unies déplore également que la France n'ait pas de statistiques récentes sur les caractéristiques socio-démographiques des personnes en situation de handicap.

Le dispositif des enquêtes Autonomie se décline en trois volets.

L'enquête Vie Quotidienne et Santé (VQS – enquête filtre) aura pour objectif principal de repérer les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant en logement ordinaire de façon à les surreprésenter dans l'enquête Autonomie-Ménages. Pour ce faire, le questionnaire sera court et simple (une trentaine de questions). L'enquête aura aussi pour objectif de permettre des analyses territoriales et d'étudier les disparités entre départements pour ce qui concerne le handicap et la perte d'autonomie.

Les volets « Individus » des enquêtes auprès des ménages et des établissements d'hébergement auront pour objectif de décrire plus finement la situation des personnes par rapport aux formes de handicap et de perte d'autonomie. Elles permettront notamment de connaître les conditions de vie des personnes, d'analyser les difficultés qu'elles rencontrent dans le quotidien. Par leur appariement à des données administratives, elles permettront également d'étudier les comportements de recours ou non aux prestations.

Les volets « Aidants » des enquêtes auprès des ménages et des établissements auront pour objectif de mesurer l'aide apportée par les aidants informels des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, ainsi que les conséquences de l'aide sur la vie des aidants.

Les thèmes suivants seront abordés : les déficiences et les incapacités ; la santé (la santé mentale, la prévention, le recours aux soins, la consommation médicale, l'hospitalisation) ; le besoin d'aide (sous toutes ses formes) ; les différentes formes d'aides reçues (aides techniques, humaines, prestations, aides à l'insertion professionnelle, aides à la scolarité, etc.) ; la situation familiale ; la scolarité ; l'emploi ; les revenus ; les loisirs (dont la pratique sportive et les vacances) ; la participation à la vie associative ; les discriminations ressenties et la maltraitance.

Par rapport à l'enquête de 2008, une partie du questionnaire sera allégée grâce à un appariement avec les revenus fiscaux et sociaux et avec les données collectées par la DREES auprès des conseils départementaux sur les prestations liées au handicap ou à la perte d'autonomie qu'ils versent.

L'enquête VQS est prévue au 1er semestre 2021 (environ 300 000 répondants). L'enquête auprès des ménages se déroulera d'octobre 2021 à juin 2022 (environ 23 000 individus répondants et 9 000 proches aidants). Les enquêtes auprès des établissements devraient se dérouler entre février et juin 2023 (9 700 personnes et 6 000 aidants). La collecte de l'enquête VQS et celle de l'enquête en logement ordinaire seront réalisées par l'Insee, alors que celle des enquêtes en établissement sera réalisée par un autre prestataire.

L'enquête VQS sera prioritairement auto-administrée, les enquêtés pourront répondre par courrier ou par internet et aussi par téléphone lors des relances. Pour les enquêtes en logement ordinaire et en établissement, deux modes de collecte sont prévus. Le volet « Individus » sera réalisé en face à face et le volet « Aidants » en face à face ou par téléphone.

L'enquête concerne, quel que soit leur âge, les personnes vivant en logement ordinaire ou en établissement. Le champ des établissements couvrira *a minima* les établissements médico-sociaux dédiés à l'accueil des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Sous réserve de financement, l'enquête sera réalisée également dans les établissements de santé mentale, dans les prisons, ainsi qu'auprès des enfants relevant de la protection de l'enfance.

Un comité de concertation regroupe d'une part, des membres d'associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, et d'autre part, un ensemble d'experts et d'acteurs des politiques publiques du domaine : chercheurs, Direction générale de la cohésion sociale et de la santé du ministère des affaires sociales, CNSA, CNAV, etc. Par ailleurs, une trentaine de chercheurs et une trentaine d'associations ont été consultés et des échanges bilatéraux seront organisés avec les associations qui le souhaitent pour appréhender au mieux les spécificités des personnes qu'elles représentent. Trois autres comités ont été mis en place pour suivre le dispositif : un comité de pilotage, un comité de suivi et un comité des financeurs.

Enfin, les premiers résultats issus de VQS sont prévus à la mi 2022, ceux pour l'enquête auprès des individus vers la fin 2022 et ceux de l'enquête dans les établissements vers l'été 2024.

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet **un avis d'opportunité favorable à cette enquête et souligne l'importance de pouvoir financer les trois modules complémentaires sur les prisons, les établissements de santé mentale et la protection de l'enfance**. L'opportunité est accordée pour les années 2021 à 2023 incluses.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête régionale sur le sport à La Réunion

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : rééditée de manière irrégulière

Demandeur : Université de l'île de La Réunion

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande d'opportunité pour l'enquête régionale sur le sport à La Réunion.

La demande d'information statistique sur les pratiques physiques et sportives à La Réunion rejoint à la fois une demande nationale et locale. À l'échelle nationale, l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental, dans sa préconisation n° 4 sur « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives » du 10 juillet 2018, invite à « [...] mener tous les 5 ans une enquête nationale complète et genrée sur la pratique des APS (activités physiques et sportives) en la déclinant au niveau géographique des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des zones rurales et des Outre-mer. »

D'un autre côté, le ministère en charge des Sports et l'ensemble des acteurs du champ expriment clairement le besoin d'actualisation de l'Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) menée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) pour approfondir les connaissances sur le sujet. Il s'agit notamment de suivre dans le temps l'évolution des pratiques ainsi que l'émergence de nouvelles disciplines.

À l'échelle locale, il s'agit de rattraper un manque d'information statistique sur les pratiques physiques et sportives. L'enquête de type ENPPS menée en 2008 par l'Université de La Réunion n'a pas été renouvelée. Les indicateurs les plus récents dont dispose La Réunion pour décrire les pratiques physiques et sportives sont les indicateurs fédéraux et associatifs (nombre de licenciés, de clubs, d'associations), ce qui offre une description très limitée des usages sportifs et des pratiquants.

Les objectifs de cette enquête sont de décrire précisément les pratiques physiques et sportives pour chacune des quatre microrégions de l'île de La Réunion, que ces pratiques soient autonomes ou encadrées, et de faire apparaître, dans la mesure du possible, les pratiques émergentes, de mesurer précisément le nombre de licenciés et de caractériser le profil socio-économique des pratiquants et non-pratiquants.

Le questionnaire détaille les activités physiques ou sportives pratiquées et aborde les sujets des conditions de pratique, des motivations à la pratique, des accidents lors de la pratique, interroge les non-pratiquants sur les raisons de non-pratique, la perception du bien-être lié à la pratique sportive et les questions de signalétique.

La collecte sera réalisée au troisième trimestre 2020 par entretiens en face-à-face auprès d'environ 4 500 personnes. Ce mode de collecte présente deux avantages :

- un meilleur contrôle de l'échantillon et notamment un meilleur accès aux publics adolescent, senior ou ayant de bas revenus ;
- un taux de réponse plus important.

Comme pour l'enquête ENPPS 2020 que va réaliser l'Injep, la base de sondage sera constituée à partir d'un tirage aléatoire dans la source FIDELI (Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les individus) de l'Insee qui permet, à partir de l'origine fiscale, une identification par logement et par individu.

La maîtrise d'ouvrage est réalisée par La Région Réunion dans le cadre d'un financement du Fonds européen de développement régional (FEDER). La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'université de La Réunion (via l'implantation île de La Réunion du Laboratoire ESPACE-DEV). L'échantillonnage sera sous-traité à l'Insee Réunion-Mayotte, puis un prestataire privé, sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, assurera la collecte sous la supervision de la maîtrise d'œuvre.

Un partenariat lie l'Université de La Réunion et l'Injep. Pour s'assurer de la bonne maîtrise d'œuvre du projet Sport Réunion 2020, un comité scientifique sera constitué afin de solliciter des experts et des partenaires pour définir au mieux les modalités techniques et le questionnaire de l'enquête. Ce comité sera composé de membres de : l'Injep, la Région Réunion, l'Insee Réunion-Mayotte, la DRJSCS Réunion, le Carif-Oref Réunion, l'ARS Réunion, et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Les premières études réalisées seront diffusées au second semestre 2021 par le biais d'une publication Insee régionale Réunion-Mayotte. Les données recueillies viendront compléter la publication d'un ouvrage rassemblant les analyses issues de l'ENPPS 2020 qui sortira à la fin de l'année 2021.

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet **un avis d'opportunité favorable à cette enquête**. L'opportunité est accordée pour l'année 2020.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée (première demande d'opportunité)

Périodicité : environ tous les 3 ans

Demandeurs : Observatoire national de la vie étudiante (OVE)

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande d'opportunité de l'Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants, édition 2020.

Suite au premier plan social étudiant lancé par le ministère de l'Éducation nationale en 1991, la mise en place de cette enquête visait à pallier le manque de données sur les conditions de vie des étudiants. En 2013, la loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche réaffirme la mission de l'OVE de rassembler des informations et effectuer des études concernant les conditions de vie matérielle, sociale et culturelle des étudiants.

Depuis le lancement de la première édition de l'enquête, un besoin est clairement exprimé par le ministère de l'Enseignement supérieur, par les acteurs en charge de la vie étudiante ainsi que par le réseau européen Eurostudent pour une actualisation des données. Pour la prochaine édition 2020, le ministère a notamment exprimé le souhait d'introduire des questions sur les violences sexistes et sexuelles à l'université, en rappelant l'intérêt d'introduire ces questions dans une enquête représentative de la population étudiante. L'instauration, par la loi « Orientation et Réussite des Étudiants » (loi « ORE ») de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) rend par ailleurs d'autant plus important le fait d'analyser et de comprendre les conditions de vie des étudiants pour mieux les accompagner dans l'enseignement supérieur.

L'enquête Conditions de vie des étudiants est réalisée depuis 1994 à un rythme régulier. L'édition 2020 est la 9ème édition de cette enquête ; elle fait pour la première fois l'objet d'une demande d'avis d'opportunité auprès du Cnis.

Le questionnaire aborde plusieurs aspects de la vie étudiante : le parcours d'études ; les conditions d'études (le lieu, l'emploi du temps, les déplacements...) ; l'usage des services et équipements de l'établissement ; les projets et perspectives ; la mobilité internationale ; les temps libres ; le travail rémunéré ; le logement ; les ressources et dépenses ; la santé et le handicap ; la restauration universitaire ; les parents et les proches ; la situation parentale ; les caractéristiques socio-démographiques (origines sociale et géographique, origine migratoire, sexe, âge, nationalité...).

La durée moyenne de réponse au questionnaire est estimée à une heure.

Sont concernés par cette enquête les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur : universités, grands établissements, classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de technicien supérieur (STS), écoles de commerce, écoles d'ingénieur, écoles de la culture (architectures, art, audiovisuel, patrimoine), sur le territoire français en métropole et dans les départements et territoires d'Outre-mer. L'échantillon tiré serait de 260 000 étudiants.

La collecte est prévue du 12 mars au 25 mai 2020, et sera à renseigner de manière auto administrée exclusivement sur Internet. Les étudiants tirés au sort recevront par voie électronique et postale une invitation à participer à l'enquête et un identifiant personnel leur sera attribué afin d'accéder à la plateforme. Les données administratives (sexe, nom, prénom, date de naissance, adresses postales, numéros de téléphone et mails) contenues dans le dossier global d'échantillon (constitué des fichiers des inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur) permettront de contacter les étudiants.

L'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) coordonne et organise la collecte. La programmation du questionnaire en ligne, le suivi de la passation et la collecte des données, réalisés sous la direction de l'OVE, sont sous-traités à un prestataire de service, sélectionné suite à un appel d'offre public renouvelé pour chaque édition.

Une consultation de l'ensemble des acteurs du domaine a eu lieu dans le cadre du conseil de l'OVE qui réunit les représentants de différentes structures concernées par la vie étudiante. Il s'agit des huit représentants des organisations étudiantes, de deux représentants des mutuelles étudiantes, d'un représentant de la Conférence des présidents d'université, d'un représentant de la Conférence des grandes écoles, d'un représentant de l'association des villes universitaires de France, d'un représentant du CROUS de Paris et d'un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur.

Le suivi de l'enquête est réalisé par le Collège Scientifique, instance de supervision composée de neuf personnalités issues de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et par l'équipe opérationnelle de l'OVE. L'enquête a été élaborée à travers la mise en place de groupes de travail ponctuels composés d'experts portant sur l'élaboration du questionnaire et sur la méthodologie de l'enquête.

Un groupe de travail composé de chercheurs a été monté en 2019 en vue de travailler à l'amélioration de la méthodologie de l'enquête et à la mise à plat du questionnaire.

Un groupe d'exploitation, composé de chercheurs et de chargés d'étude spécialistes des questions de vie étudiante sera mis en place afin d'exploiter les données.

La première publication issue de l'enquête est prévue pour décembre 2020.

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête assorti d'une réserve sur les conditions de préparation de l'enquête qui n'ont pas été suffisamment articulées avec les dispositifs de la statistique publique**. L'opportunité est accordée pour l'année 2020.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Etude de santé déclarée en population suite à l'incendie des entreprises Lubrizol et Normandie Logistique

Type d'opportunité : Enquête nouvelle
Périodicité : Enquête ponctuelle
Demandeurs : Santé publique France

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande d'opportunité l'Etude de santé déclarée en population suite à l'incendie des entreprises Lubrizol et Normandie Logistique.

En octobre 2019, le directeur général de la santé a saisi Santé publique France afin d'évaluer l'impact à moyen terme sur la santé, de l'incendie survenu le 26 septembre 2019 sur les sites de l'usine Lubrizol et Normandie Logistique situés à Rouen.

En réponse, Santé publique France propose de mettre en œuvre un dispositif de surveillance des effets sanitaires potentiels à court, moyen et long terme s'appuyant sur 4 approches différentes et complémentaires.

1/ Réaliser une étude de santé déclarée en population, menée auprès d'un échantillon représentatif de la population exposée aux conséquences de l'incendie, dont l'objectif est de décrire les impacts liés à l'événement, et consécutifs à l'ensemble des expositions, nuisances et stimulus subis par la population pendant et dans les suites de l'incendie. Seront étudiés les effets immédiats (événements de santé, nuisances, anxiété...etc.) ou à court terme, et/ou n'ayant pas forcément donné à lieu à une prise en charge médicale.

2/ Mettre en place pour la population exposée un suivi à moyen et long terme de l'état de santé, au travers d'une analyse à intervalles réguliers d'indicateurs de santé, destiné à décrire l'évolution dans le temps, de la fréquence des pathologies pouvant être en lien avec les effets à moyen et long termes des nuisances associées à l'incendie.

3/ Proposer en lien avec les services de médecine du travail une méthodologie pour le suivi longitudinal des salariés des deux entreprises et des professionnels intervenus sur site lors de l'incendie et des jours qui ont suivi l'incendie pour le nettoyage, les prélèvements....

4/ Mener une étude d'imprégnation si les résultats des mesures de polluants dans l'environnement montrent un risque d'exposition de la population à certaines substances toxiques dispersées par le panache.

Le présent avis concerne la première approche de ce dispositif, à savoir la réalisation d'une étude sur la santé déclarée auprès d'un échantillon représentatif de la population exposée.

Les objectifs spécifiques de cette enquête sont d'analyser :

- les symptômes et nuisances ressentis par la population pendant et dans les suites de l'incendie ;
- les indicateurs de santé perçue (la qualité de vie, l'anxiété et les troubles du sommeil) ;
- la symptomatologie clinique déclarée (irritations, maux de tête, nausée...) selon différentes zones de gradient d'exposition définies à partir des prélèvements environnementaux ;
- la santé perçue dans la population exposée à l'incendie à des références nationales ;
- la santé perçue selon différentes zones d'exposition aux nuisances générées par l'accident industriel. Ces différentes zones d'exposition sont définies en tenant compte de (1) la modélisation du panache des fumées, (2) la perception des odeurs et (3) le bruit et des stimuli visuels ;
- la relation entre l'intensité de l'exposition et les événements de santé déclarés ;
- les attitudes et perceptions de la population face aux recommandations des pouvoirs publics en situation de crise identifier les points d'amélioration dans la prise en charge, l'information ou la compréhension des messages.

La population cible est celle des communes exposées à l'incendie (215 communes environ 400 000 personnes). Le champ de l'enquête recouvre les adultes et les enfants résidant sur la zone exposée.

La collecte sera effectuée par la société Ipsos Observer auprès de 2 000 individus en avril et mai 2020. La durée moyenne d'interrogation ne devrait pas excéder 30 minutes.

Deux scénarios sont envisagés pour le mode de collecte :

1. une enquête par téléphone pour les personnes pour lesquelles un numéro est disponible dans la base FIDELI ; et une enquête sur Internet pour les personnes sans contact téléphonique.
2. une collecte multimode séquentiel d'abord sur Internet puis par téléphone.

Dans les deux scénarios, les données administratives fournies par l'Insee seront utilisées pour contacter les personnes à enquêter. Il n'est pas totalement exclu qu'une partie de la collecte des données soit réalisée en face-à-face pour les ménages sans numéros de téléphone disponible dans Fideli.

Les protocoles scientifiques seront validés par un comité d'appui thématique (conformément à la comitologie de Santé publique France) constitué de personnes qualifiées (toxicologue, sociologue, cliniciens, épidémiologiste, statisticien, métrologiste). Ce comité aura pour rôle de valider les choix scientifiques, d'aider à l'interprétation des résultats et à la formulation de recommandations.

Un groupe de travail associant la DREES permettra de définir et de valider la méthodologie de l'enquête.

Les premiers résultats sont prévus en septembre 2020.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2020.